Rapport d'activité 2019

Volume 3

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,
de la sécurité et qualité des produits et services
(ILNAS)

Février 2020

TABLE DES MATIERES

1. Direction **p. 6**
2. Département budget et administration **p. 10**
2.1. Ressources humaines p. 10
2.2. Budget et comptabilité p. 12
3. Département de la confiance numérique **p. 13**
3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ) p. 13
3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC) p. 14
3.3. Nouvelles missions en relation avec le Règlement (UE) 2019/881 sur la cybersécurité p. 14
3.4. Organisation d'événements en lien avec les missions du département de la confiance numérique p. 14
3.5. Economie de la connaissance normative des TIC p. 15
4. Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) **p. 16**
4.1. Organisme luxembourgeois de normalisation p. 16
4.2. La stratégie normative luxembourgeoise p. 16
4.3. Le registre national des délégués en normalisation p. 17
4.4. Consultation et vente de documents normatifs p. 19
4.5. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national p. 19
4.6. Travaux de normalisation sur le plan national p. 20
4.7. Sensibilisation et accès à la normalisation p. 22
4.8. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques p. 25
5. Département de la surveillance du marché **p. 26**
5.1. Activités au plan international p. 26
5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne p. 26
5.1.2. Campagnes européennes p. 27
5.1.3. Safety Gate (RAPEX) p. 28
5.2. Activités au plan national p. 29
5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises p. 29
5.2.2. Contrôles réalisés sur le terrain auprès des opérateurs économiques p. 31
5.2.3. Secteur automobile p. 34
5.2.4. Point de Contact Produit p. 37
6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS) **p. 38**
6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres p. 38
6.2. L'OLAS et la formation p. 40
6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS p. 40
6.4. La désignation des organismes notifiés p. 41
7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM) **p. 42**
7.1. Service de métrologie légale p. 42
7.1.1. Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE p. 43
7.1.2. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage p. 44

7.1.3. Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale p. 47
7.1.4. Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale p. 47
7.2. Les laboratoires de métrologie et d'essais de l'ILNAS p. 47
7.2.1. Essais techniques p. 48
7.2.2. Métrologie industrielle p. 49
7.2.2.1. Domaine temps & fréquences p. 49
7.2.2.2. Domaine des masses p. 50
7.2.2.3. Domaine des températures p. 51
7.2.2.4. Domaine des grandeurs électriques p. 51
7.3. Instituts désignés p. 52
7.4. Formations p. 52
7.4.1. Thématique des formations en métrologie p. 52
7.4.2. Résultats des formations p. 52
7.4.3. Nouvelles formations p. 54
7.4.4. Orientations futures p. 54
7.5. Activités internationales p. 54
7.6. Support au développement du BLM p. 55

Organigramme

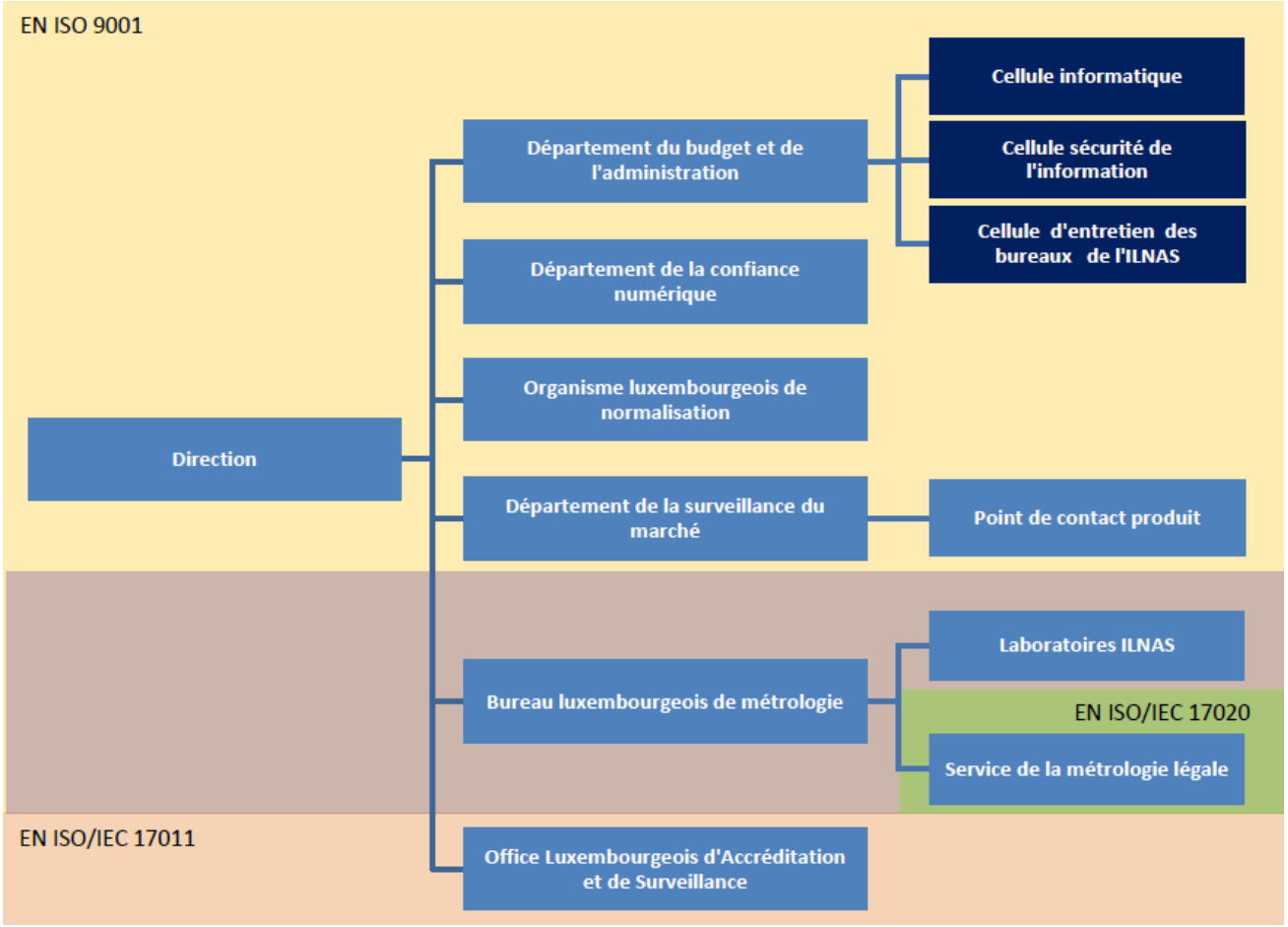

1. Direction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2014-2020, et plus précisément du pilier "Education à la normalisation", la direction de l'ILNAS a procédé, en 2014, à la création, avec l'Université du Luxembourg (UL), d'une formation supérieure de type certificat universitaire dénommée "Smart Information and Communication Technologies (ICT) for business innovation".

Suite au succès de la première promotion de ce certificat universitaire (promotion 2015-2016), l'ILNAS a clôturé en avril 2019, en collaboration avec l'UL, la seconde promotion 2018-2019.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/nouveaux-diplomes-certificat-universitaire-smart-ict-for-business-innovation.html

La direction de l'ILNAS mène également des travaux de recherche qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental visant à favoriser le développement et la promotion du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En 2019, l'UL et l'ILNAS ont conduit l'exécution du programme de recherche dénommé "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine « Smart ICT »" (2017-2020).

https://wwwen.uni.lu/research/fstc/computer_science_and_communications_research_unit/research_projects/ilnas_ul_snt_research_programme_on_digital_trust_in_smartict

https://smartict.gforge.uni.lu/

Ce dernier est motivé par un objectif commun, via le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), de contribution au développement du Luxembourg comme centre européen d'excellence et d'innovation pour la sécurité, fiabilité et confiance de systèmes et services en technologies du type "Smart ICT", à savoir l'informatique en nuage (Cloud Computing), les données de masse (Big Data) et l'Internet des objets (Internet of Things (IoT)).

En mai 2019, à l'occasion de l'Information Security Day 2019, le projet de l'année en matière de sécurité a été remis à l'équipe de recherche SnT-ILNAS pour son programme de recherche commun.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/le-snt-et-l-ilnas-sacres-pour-le-projet-de-l-annee-en-matiere-de-securite-a-l-isday-2019.html

https://wwwfr.uni.lu/index.php/snt/news_events/security_project_of_the_year_award_for_snt_team

Ce programme de recherche constitue un socle solide pour le futur diplôme national universitaire de type Master (Bac+5 en formation continue): "Technopreneurship: mastering smart ICT, standardization and digital trust for enabling next generation of ICT solutions", développé en commun par l'ILNAS et l'UL, et approuvé en date du 06 décembre 2019 par le Conseil de Gouvernance de l'UL.

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/education-recherche/normalisation-recherche.html

En octobre 2019, dans le cadre de ce programme de recherche, l'ILNAS et l'Université du Luxembourg (avec le support du GIE Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC)) ont présenté les rapports techniques "Smart ICT: Gap analysis between scientific research and technical standardization".

https://portail-qualite.public.lu/dam-assets/publications/normalisation/2019/TR-Smart-ICT-Gap-Analysis-SR-TS-ILNAS-UL.pdf

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/retour-journee-mondiale-normalisation-2019-grand-duche-luxembourg.html

Le Luxembourg, via l'ILNAS, est membre participant (P-Member), depuis avril 2018, du comité technique international ISO/IEC JTC 1, dédié à la normalisation technique des TIC. En 2019, les réunions plénières du comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1 se sont tenues à Lahaina, Maui (États-Unis) du 06 au 10 mai, et à New-Delhi (Inde) du 04 au 08 novembre. Le Luxembourg y était représenté par la direction de l'ILNAS qui en assure la présidence au niveau national.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/reunion-pleniere-du-comite-technique-iso-iec-jtc-1-l-ilnas-assure-le-suivi-des-developpements-internationaux-pour-la-normalisation-des-technologies-de-l-information.html

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/les-questions-de-trustworthiness-au-coeur-de-la-derniere-reunion-pleniere-iso-iec-jtc1-dediee-a-la-normalisation-des-technologies-de-l-information.html

Dans ce cadre, en 2019, la direction de l'ILNAS a présidé 19 National Mirror Committees ISO/IEC JTC1, réunissant les délégués nationaux de ce comité technique, aux fins de commentaires, votes, prises de position sur les documents produits, ainsi que 17 Working Groups "Smart Secure ICT", fédérant et croisant les informations relatives au domaine "Trustworthiness" des différents sous-comités suivis au sein du comité technique ISO/IEC JTC1.

En octobre 2019, l'ILNAS a publié l'analyse normative "Smart Secure ICT" qui présente les activités de normalisation pour le domaine des "Smart ICT" (Cloud Computing, IoT et Big Data) ainsi que pour les questions de confiance numérique associées. Via les différents chapitres du document, les parties prenantes nationales ont ainsi la possibilité de mieux saisir les enjeux de la normalisation technique pour les Smart ICT.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/l-ilnas-publie-une-nouvelle-version-de-l-analyse-normative-smart-secure-ict.html

La direction de l'ILNAS a également participé à de nombreuses interventions (conférences, réunions, cours, etc.) et délivré de nombreuses présentations, communications et sensibilisations relevant des domaines de la normalisation et de la confiance numérique:

- Présentation lors de la session d'information ILNAS dans le domaine "Smart Secure ICT and Technical Standardization" (19 mars 2019).

Ce petit déjeuner fut organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, visant à informer le marché national des activités de normalisation techniques, aux plans international et européen, pour différentes technologies Smart ICT (Cloud Computing, Internet of Things, Artificial Intelligence (IA), Blockchain), tout en développant les aspects de confiance numérique liés. Pour cette occasion, des professionnels du secteur de la recherche, de sociétés de conseil ou de service informatique ou encore du secteur public étaient présents afin de découvrir les développements normatifs du domaine et de faire part de leurs intérêts en lien avec ce sujet.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/retour-petit-dejeuner-smart-secure-ict-technical-standardization-ilnas.html

- Organisation et présentation par la direction de l'ILNAS lors d'un workshop ILNAS-Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) (28 juin 2019).

La direction de l'ILNAS a organisé, en juin 2019, en collaboration avec le GIE ANEC, un workshop commun avec l'ETSI. Cette troisième édition était axée sur les aspects de sécurité, de confidentialité et de cybersécurité des Smart ICT. Le workshop a réuni de nombreux professionnels du secteur des TIC. La présentation des développements nationaux en matière d'éducation à la normalisation technique était à l'ordre du jour, incluant les travaux communs entre l'ILNAS et l'Université du Luxembourg, ainsi que les initiatives de l'ETSI en la matière. Une vue d'ensemble de l'écosystème de cybersécurité luxembourgeois a également été proposée aux participants, suivie d'une présentation des développements de l'ETSI en matière de normalisation dans le domaine de la cybersécurité afin d'améliorer la sécurité et la confidentialité dans les Smart ICT (IA, IoT, 5G et autres sujets connexes).

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/workshop-ilnas-etsi-2019-normalisation-technique-aspects-securite-confidentialite-cybersecurite-smart-ict.html

- Organisation et présentation par la direction de l'ILNAS lors de la Journée mondiale de la Normalisation (11 octobre 2019).

Le 11 octobre 2019, le Luxembourg a célébré la 50ème Journée Mondiale de la Normalisation. Cet événement a permis aux participants d'avoir une vision globale des développements normatifs réalisés dans le cadre de la stratégie normative nationale 2010-2020 et de connaître les perspectives normatives de la prochaine décennie. Ils ont également pu prendre connaissance des avancées du programme de recherche commun ILNAS–Uni.lu/SnT "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine « Smart ICT »" (2017-2020). En lien, de nouveaux rapports techniques traitant des écarts entre la recherche scientifique et la normalisation technique dans le domaine des Smart ICT ont été présentés lors de l'événement.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/retour-journee-mondiale-normalisation-2019-grand-duche-luxembourg.html

- Organisation et présentation par la direction de l'ILNAS lors de la conférence "Standardization & Cybersecurity" (21 octobre 2019).

Le 21 octobre 2019, l'ILNAS et SECURITYMADEIN.LU ont invité les acteurs nationaux à leur conférence "Standardization & Cybersecurity", afin de présenter les activités de normalisation technique pertinentes pour le domaine de la cybersécurité et leur lien avec l'écosystème national. En effet, avec la généralisation des systèmes numériques connectés, les TIC font l'objet de cyberattaques toujours plus nombreuses et plus sophistiquées. Les normes techniques offrent des lignes directrices et des bonnes pratiques pour faire face à ces risques et mieux protéger le cyberespace. En ce sens, l'ILNAS a présenté la dernière production de l'analyse normative "Smart Secure ICT", lors de cette conférence.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/conference-standardization-and-cybersecurity-nouvelle-edition-de-l-analyse-normative-smart-secure-ict-et-avancees-normatives-en-lien-avec-la-cybersecurite.html

- Présentation lors de l'afterwork dédié à la normalisation des TIC (12 décembre 2019).

En décembre 2019, l'ILNAS et le GIE ANEC ont convié la communauté du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à partager un cocktail au Technoport afin de valoriser l'investissement du Grand-Duché de Luxembourg dans la normalisation technique TIC tout au long de l'année. Délégués nationaux en normalisation et professionnels du secteur ont répondu présents pour venir clôturer une année riche en développement pour la normalisation des TIC et découvrir les futurs axes stratégiques relatifs de la décennie 2020-2030. A cette occasion, Monsieur Candi Carrera, Country Manager de Microsoft Luxembourg a partagé sa vision de l'IA et des besoins normatifs associés.

https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2019/cocktail-annee-riche-developpements-normalisation-tic.html

- Désignation des organismes d'évaluation technique selon le règlement (UE) 305/2011.

L'ILNAS a été désigné comme autorité désignante pour les OET selon l'article 29 du règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil. Afin de gérer cette nouvelle activité, l'ILNAS a rédigé un guide d'interprétation des exigences du règlement et une procédure de désignation et de surveillance des OET. Sur base de ces documents un audit initial d'un premier organisme luxembourgeois a été organisé en octobre 2019. Suite à cet audit initial, cet organisme a été désigné par l'ILNAS auprès de la Commission européenne et des autres Etats membres via le site NANDO. Dans les années à venir, l'ILNAS assurera la surveillance de l'OET par des surveillances annuelles sous forme d'audit.

https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/index.cfm?fuseaction=directive.notifiedbody&dir_id=33

2. Département budget et administration (DBA)

2.1. Ressources humaines

Le tableau ci-dessous montre la composition du personnel de l'ILNAS au 31 décembre 2019.

Groupe de traitement	Fonctionnaires et stagiaires		Employés et stagiaires		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A1	4	17	0	7	28
A2	0	5	0	1	6
B1	3	2	0	1	6
C1	1	0	1	1	3
D1	0	4	1	0	5
Total	8	28	2	10	48

Situation au 31 décembre 2019 / Source: ILNAS

Par ailleurs, neuf employés du groupement d'intérêt économique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (GIE-ANEC)" ont assisté l'institut dans la réalisation de missions relevant de la normalisation et de la métrologie industrielle et scientifique telles qu'elles sont définies dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Ces employés ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

La répartition en pourcentage des agents de l'ILNAS selon les différents groupes de traitement se présente comme suit:

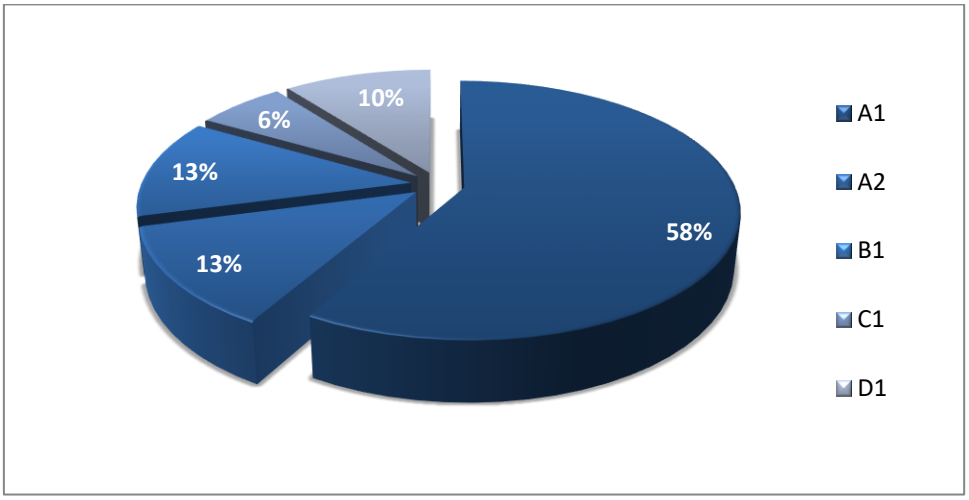

Source: ILNAS

Le graphique ci-après montre le pourcentage hommes-femmes de l'ensemble du personnel de l'ILNAS.

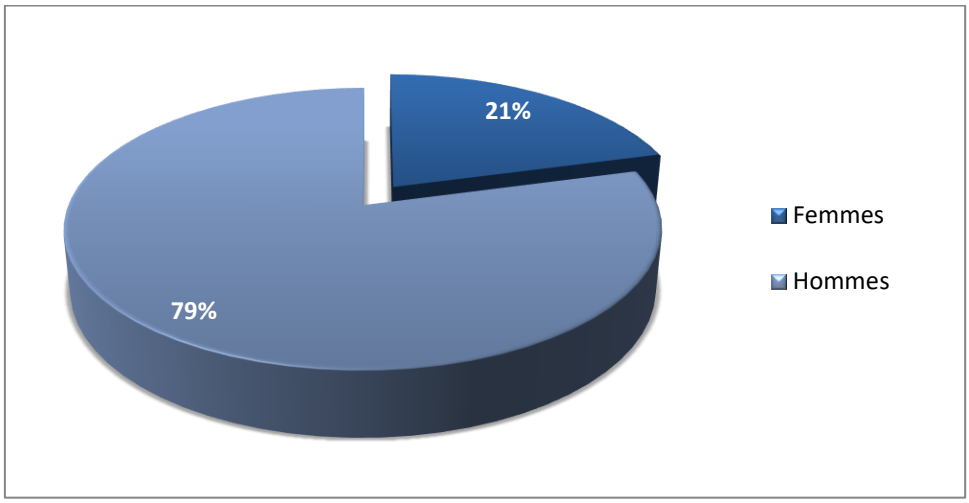

Source: ILNAS

Un troisième graphique montre la répartition des collaborateurs de l'ILNAS par tranches d'âge.

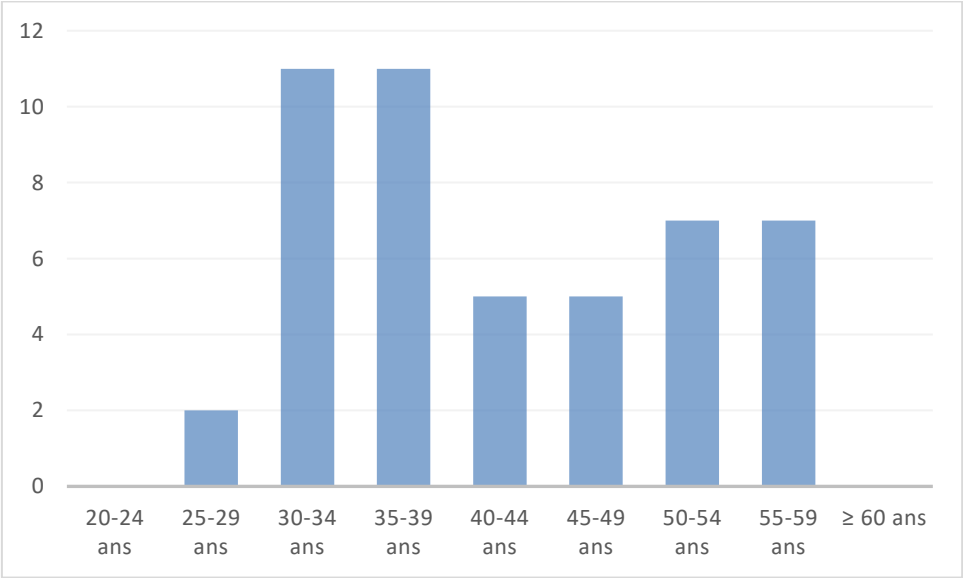

Source: ILNAS

Cette répartition par tranches d'âge révèle une relative jeunesse du personnel de l'ILNAS qui peut être à l'avantage d'une administration créée en 2008 et en face de multiples défis engendrés par un assez large éventail de missions inscrites dans la loi modifiée précitée du 4 juillet 2014.

En matière de ressources humaines, le DBA est également en charge d'organiser, s'il y a lieu, les examens de fin de stage, de fin de formation spéciale et de promotion de son personnel fonctionnaire. Signalons dans ce contexte que quatre fonctionnaires stagiaires ont réussi à l'examen de fin de stage de sorte qu'ils ont pu bénéficier d'une nomination définitive au cours de l'année. De plus, un employé a réussi à l'examen de fin de stage du groupe de traitement A1 en vue de la fonctionnarisation.

En 2019, un fonctionnaire est parti en retraite.

Au cours de l'année, quatre postes vacants ont pu être occupés. Au 31 décembre 2019, 5 postes sont encore vacants dont 2 fonctionnaires stagiaires commenceront le 1er février 2020.

La formation continue

Les entretiens de développement professionnel annuels permettent de dégager les besoins réels en formation de chaque membre du personnel. Le plan de formation qui en résulte montre clairement que pour répondre valablement à cette demande en compétences nouvelles, il y a lieu de recourir, outre aux séminaires offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP) à des cours de formation auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Comme les années précédentes, nombre d'agents de l'ILNAS ont profité de cette offre de formation en 2019 et le département budget et administration a ainsi préparé l'assimilation de 26 cours de formation aux cours de formation continue dispensés à l'INAP.

En tout, 65% du personnel de l'ILNAS ont participé tout au long de l'année à des formations proposées soit par l'INAP soit par d'autres organismes de formation continue reconnus pour la qualité de leur enseignement.

2.2. Budget et comptabilité

En matière de budget et de comptabilité, le département Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2019 de l'ILNAS est ventilé sur:

- 7 articles du budget des recettes (recettes prévues: 786.565 EUR);
- 25 articles du budget des dépenses (crédits ordinaires votés: 8.205.946 EUR et 989.900 EUR pour des dépenses en capital);
- 1 article du budget des recettes et 1 article du budget des dépenses pour ordre au montant de 75.000 EUR chacun.

Quant à l'exécution journalière du budget, le département a émis 353 engagements et 816 ordonnances avec 1.129 pièces au courant de l'année 2019.

3. Département de la confiance numérique

3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)

Le département de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments de contrôle dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de confiance (PSC) dans le contexte du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE (Règlement eIDAS).

Le département de la confiance numérique a procédé, en 2019, au contrôle de deux prestataires de services de confiance qualifié établi au Grand-Duché de Luxembourg, qui délivrent des certificats qualifiés et fournissent un service d'horodatage électronique qualifié. Le département de la confiance numérique a participé comme observateur à des audits.

Les réunions de surveillance avec le premier prestataire de service qualifié se sont tenues le 6 février 2019, 25 avril 2019, 10 juillet 2019, 28 août 2019, 31 octobre 2019 et le 15 novembre 2019. Pour le second prestataire de service qualifié, le département de la confiance numérique a organisé des réunions de surveillance le 4 avril 2019 et le 5 novembre 2019.

La Commission européenne (CE) impose à chaque État membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "liste de confiance" ("trusted list") contenant des informations sur les prestataires de services de confiance qualifiés surveillés par l'État membre, ainsi que des informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette liste de confiance, qui a été mise à jour le 5 février 2019, le 20 février 2019, le 7 août 2019 et le 30 décembre 2019 selon les spécifications techniques de la décision d'exécution (UE) 2015/1505 de la Commission du 8 septembre 2015 établissant les spécifications techniques et les formats relatifs aux listes de confiance visées à l'article 22, paragraphe 5, du règlement eIDAS. En particulier, l'ILNAS a accordé le statut qualifié à deux nouveaux services de confiance notifiés par un prestataire de service de confiance qualifié, à savoir un service de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique et un service de délivrance de certificats qualifiés de cachet électronique. Les deux nouveaux services de confiance ont été ajoutés à la liste de confiance du Luxembourg en date du 20 février 2019, qui est accessible sous:

https://gd.lu/TrustedList

Pour pouvoir exécuter ses missions de surveillance selon le règlement eIDAS, le département de la confiance numérique a participé à des réunions internationales:

- Une réunion de l'ENISA (Agence européenne de cybersécurité) au sujet de l'article 19 du Règlement eIDAS, le 7 mai 2019;
- Une réunion du FESA ("Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures"), le 6 mai 2019.

3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)

Dans le cadre de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique, le département de la confiance numérique effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC). Le statut de PSDC est attribué par l'ILNAS à une personne morale exerçant des processus de dématérialisation ou de conservation formellement reconnus par l'ILNAS comme conformes à la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et les règlements d'exécution applicables. Plus de détails concernant la supervision des PSDC sont disponibles sous le lien suivant:

https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique.html

En 2019, une organisation a obtenu le statut de PSDC.

De plus, le département de la confiance numérique a participé comme observateur aux audits initiaux de certification PSDC et aux audits de surveillance PSDC de sept organisations. Ces audits ont été effectués par un organisme d'évaluation de la conformité par rapport aux exigences applicables de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et ses règlements d'exécution.

Finalement, dans le contexte de la surveillance des PSDC, le département de la confiance numérique de l'ILNAS a organisé des réunions de surveillance avec cinq organisations qui ont déjà obtenu le statut de PSDC. Ces réunions de surveillance ont eu lieu le 28 février 2019, le 20 juin 2019, le 28 juin 2019 et le 3 septembre 2019.

3.3. Nouvelles missions en relation avec le Règlement (UE) 2019/881 sur la cybersécurité

En novembre 2019, le département de la confiance numérique de l'ILNAS a été nommé membre du groupe européen de certification de cybersécurité (GECC), qui a comme tâche d'assister l'ENISA et la Commission européenne dans le contexte d'établissement d'un cadre européen de certifications de cybersécurité (règlement (UE) 2019/881 du parlement européen et du conseil du 17 avril 2019 relatif à l'ENISA et à la certification de cybersécurité des technologies de l'information et des communications, et abrogeant le règlement (UE) no 526/2013). Le département de la confiance numérique a participé à la réunion du GECC du 13 novembre 2019.

3.4. Organisation d'événements en lien avec les missions du département de la confiance numérique

Le département de la confiance numérique a organisé une formation en interne sur le Règlement eIDAS le 16 décembre 2019. Une société d'experts a présenté ses réponses à des questions spécifiques du département de la confiance numérique concernant le Règlement eIDAS. Une dizaine d'agents de l'ILNAS et du Ministère de l'Economie ont participé à cette formation.

3.5. Economie de la connaissance normative des TIC

Niveau européen

Durant l'année 2019, le département de la confiance numérique a participé le 17 octobre comme représentant national à la plateforme européenne pluripartite de normalisation des Technologies de l'information et de la communication ("European multi-stakeholder platform on ICT standardisation").

L'ILNAS constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC. Dans ce contexte, le département de la confiance numérique a contacté des représentants du marché des TIC au Grand-Duché de Luxembourg afin de les informer des travaux de la plateforme européenne pluripartite.

Suivi et participation dans des activités de normalisation

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, le département de la confiance numérique suit le développement de normes européennes et internationales, en particulier les normes élaborées par:

- European Telecommunications Standards Institute (ETSI) Technical Committee for Electronic Signatures and Infrastructures (TC ESI), dans le contexte des services de confiance et des prestataires de services de confiance;
- Le sous-comité 27 (SC 27) du comité JTC 1 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC);
- Le sous-comité 11 (SC 11) du comité technique 46 (TC46) de l'ISO, qui est le berceau de projets normatifs relatifs à l'archivage électronique, dans le contexte des PSDC.

Le département de la confiance numérique a participé également dans des travaux de normalisation nationaux, destinés à établir une norme nationale qui servira de référentiel pour la certification des PSDC. Actuellement, le référentiel d'exigences techniques pour l'archivage électronique est défini par la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC, publiée en annexe au règlement grand-ducal modifié du 25 juillet 2015 portant exécution de l'article 4, paragraphe 1er, de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique. L'objectif de cette initiative de normalisation, initiée par le Ministère de l'Economie, est de remplacer la règle technique actuellement en vigueur par une norme nationale, en intégrant une référence à cette nouvelle norme nationale au niveau de la législation nationale.

4. Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

4.1. Organisme luxembourgeois de normalisation

Le département Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) assure une présence luxembourgeoise dans l'ensemble des principaux organismes de normalisation européens et internationaux.

Au niveau européen, l'ILNAS représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dans la Commission électrotechnique internationale (IEC) et dans l'ITU-T (Union Internationale des Télécommunications – Secteur Normalisation).

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/decouvrir-normalisation/normalisation-nationale-internationale.html

4.2. La stratégie normative luxembourgeoise

Pour intégrer la normalisation au cœur du tissu économique luxembourgeois, l'ILNAS s'appuie sur une stratégie normative luxembourgeoise 2014 - 2020[1] approuvée par le Ministre de l'Economie.

1. Les objectifs de cette stratégie sont multiples:

- Mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité et de performance;
- Promouvoir une culture normative homogène au niveau national;
- Améliorer la reconnaissance internationale du Grand-Duché de Luxembourg au niveau normatif;
- Animer une démarche fédératrice et innovante pour la normalisation luxembourgeoise.

2. Les piliers actuels de cette stratégie sont au nombre de trois:

- Technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Rayonnement national et respect des attributions légales;
- Produits et services.

Les actions visées au sein du pilier des TIC sont traduites par le biais de la politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2015-2020[2]. Dans ce contexte, un plan d'exécution a été élaboré pour définir les axes de développement prioritaires pour la normalisation des TIC et les actions à entreprendre au cours de l'année 2019 pour favoriser l'implication des parties prenantes nationales. Ce plan prévoit en particulier le développement des sous-secteurs Smart ICT, en lien avec les développements stratégiques de l'ILNAS et le potentiel économique de ces technologies: Cloud Computing, Internet of Things, Big Data, Blockchains, Artificial Intelligence, et Digital Trust.

[1] http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/strategie-normative-2014-2020/strategie-normative-luxembourgeoise-2014-2020.pdf
[2] http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/politique-luxembourgeoise-pour-la-normalisation-technique-des-tic-2015-2020/policy-ict-technical-standardization-2015-2020.pdf

En outre, trois thématiques ont été suivies et développées selon les besoins exprimés:

- **Thématique 1 - Education à la normalisation**
- **Thématique 2 - Recherche dans le domaine de la normalisation**
- **Thématique 3 - Promotion de la normalisation technique**

Il est à noter que l'ILNAS exécutera dès 2020 une nouvelle stratégie normative pour la période 2020-2030, validée fin 2019 par le Ministre de l'Economie. Cette stratégie vise à faire de la normalisation technique un outil inclusif de performance et d'excellence au service de l'économie. Elle aura également pour ambition de développer deux secteurs "porteurs" supplémentaires, à savoir la construction et l'aérospatial.

4.3. Le registre national des délégués en normalisation

En 2019, le Comité de direction "normalisation", réuni à dix reprises, a pu noter 135 nouvelles inscriptions par rapport à 2018. La communauté nationale des délégués en normalisation a été renforcée de 21 experts supplémentaires, pour arriver à un total de 330 personnes qui assurent un suivi continu des domaines techniques identifiés.

Au niveau national, différents comités techniques existants ont été renforcés et un nouveau a été mis en place:

- ILNAS/TC 200, un comité technique avec plusieurs groupes de travail (21 personnes en total) qui traite la révision des annexes nationales aux Eurocodes;
- ILNAS/TC 102, un comité suivi par 11 personnes qui vise la création d'annexes nationales à des normes européennes existantes dans le domaine du béton;
- ILNAS/TC 103, un comité suivi par 13 personnes qui vise la création d'une norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments d'habitation;
- ILNAS/TC 105, un comité suivi par 27 personnes qui traite la création d'une norme nationale définissant les contrôles qui sont effectués par le bureau de contrôle dans le cadre de la stabilité des structures bâties, visant à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres;
- ILNAS/TC 106, un comité suivi par 22 personnes qui vise la création d'une norme nationale qui servira de référentiel pour la certification des Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC);
- ILNAS/TC 107, un comité qui a été mis en place élaborer des lignes directrices harmonisées et pragmatiques qui permettront de rendre plus rationnel l'audit des laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale sur les aspects de sécurité de l'information. Ce comité est actuellement suivi par 22 personnes.

Au sein du CEN, le suivi de 138 comités techniques et groupes de travail est actuellement couvert par 203 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 11 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis et 21 inscriptions peuvent être comptées.

Au sein du CENELEC, 10 comités sont actuellement suivis et couverts par 16 inscriptions de délégués luxembourgeois et le suivi de 5 comités mixtes CEN/CENELEC et CEN/CENELEC/ETSI est assuré par 11 inscriptions.

Au plan international du secteur non-électrique, 157 comités de l'ISO ont été couverts en 2019 par 344 inscriptions de la part des délégués concernés. De plus, 47 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis, avec 255 inscriptions recensées, sans oublier le suivi des travaux de 5 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour lesquels 7 inscriptions luxembourgeoises ont été dénombrées.

http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation/experts-normalisation.html

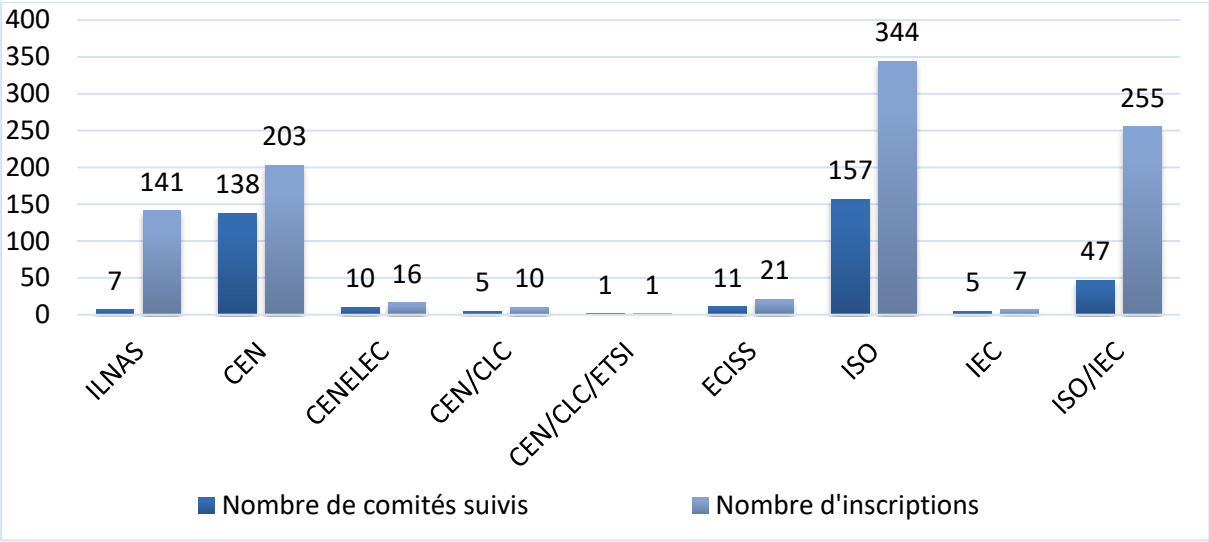

Figure 1: Nombre d'inscriptions dans les différents comités techniques de normalisation et nombre de comités techniques suivis par le Luxembourg

4.4. Consultation et vente de documents normatifs

La recherche d'informations et la mise à disposition de documents normatifs se font à l'aide de l'outil informatique "e-Shop" de l'ILNAS. Le catalogue de normes de l'ILNAS est composé de plus de 185.000 documents normatifs, parmi lesquels figurent des normes nationales (ILNAS et DIN), européennes (CEN, CENELEC, ETSI) et internationales (ISO et IEC): https://ilnas.services-publics.lu

En 2019, 567 nouveaux comptes utilisateur ont été créés via l'e-Shop. L'OLN a délivré 7.935 documents normatifs, à savoir:

- 525 normes de l'ILNAS;
- 3.227 normes du CEN;
- 1.238 normes du CENELEC;
- 2.204 normes du ressort de l'ISO;
- 653 normes du ressort de l'IEC;
- 17 normes de l'ETSI;
- 71 normes du DIN.

En outre, l'OLN offre aux acteurs socio-économiques luxembourgeois la possibilité de consulter gratuitement toutes les normes disponibles dans l'e-Shop au moyen de six stations de lecture qui se situent:

- dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval;
- à la bibliothèque de l'Université du Luxembourg à Luxembourg-Kirchberg;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- au sein du Luxembourg Learning Centre à Esch-Belval;
- auprès de l'Administration Communale de la Ville d'Echternach;
- dans les locaux du GIE securitymadein.lu à Luxembourg-centre (installée en 2019).

Pour des raisons de localisation géographique ou par manque d'utilisation, les stations de lecture suivante a dû être retirée au cours de l'année 2019:

- à la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL) à Luxembourg-centre.

http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/achat-consultation-normes.html

En 2019, 703 normes ont été consultées sur l'ensemble des stations de lecture.

4.5. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié en 2019 au Journal Officiel - Mémorial A, 1.756 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg. Ces nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 1.217 sont issues du CEN, 487 du CENELEC et 52 de l'ETSI.

4.6. Travaux de normalisation sur le plan national

L'ILNAS est sollicité de manière régulière par différents acteurs socio-économiques qui lui font part des besoins d'élaboration de documents normatifs nationaux existants. Afin de répondre à ces besoins exprimés par le marché, l'ILNAS a décidé de lancer les travaux suivants:

1. Annexes nationales aux Eurocodes

En 2017, un appel aux utilisateurs des annexes nationales aux Eurocodes a été lancé afin de recenser les besoins de mise à jour ou de modification qui ont pu être identifiés depuis la création des annexes nationales en question en 2011. Une réunion d'information a été organisée en date du 13 avril 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec toutes les personnes qui avaient répondu positivement à cet appel, et qui avaient fait part à l'OLN de propositions de mise à jour des documents normatifs concernés.

Suite à cette réunion, 21 personnes se sont inscrites aux différents groupes de travail qui ont été constitués à cet effet. Chaque groupe de travail est dédié à un Eurocode en particulier, pour un total de 9 groupes de travail.

A cause de problèmes de coordination qui ont pu être observés en interne des différents groupes de travail et par manque de résultats concrets, l'OLN a décidé de relancer la révision des annexes nationales aux Eurocodes début 2019. Lors de cette relance, l'OLN a encadré davantage la gestion des différents groupes de travail et assuré un suivi continu afin de garantir une élaboration rapide des annexes nationales révisées. Les travaux d'élaboration de normes étant clôturés, l'enquête publique a été lancée fin novembre 2019 et les annexes nationales seront publiées au cours du premier semestre 2020.

2. Documents normatifs nationaux dans le domaine du béton (ILNAS/TC 102)

En mai 2017, une demande d'élaboration de plusieurs documents normatifs nationaux a été introduite par la société Cimalux S.A. auprès de l'OLN:

- Révision du DNA (document national d'application) de la norme EN 206 – Béton
- Création d'une annexe nationale à la norme EN 13369 – Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- Création d'une annexe nationale à la norme EN 13670 – Exécution des structures en béton

Suite à cette demande, le comité technique "ILNAS/TC 102 – Béton" a été créé pour prendre en charge la création des documents normatifs susmentionnés. Les travaux, qui sont actuellement en cours, sont suivis par 11 acteurs nationaux en provenance du domaine public et privé.

3. Norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments d'habitation (ILNAS/TC 103)

Une demande de création d'une norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments a été introduite par la société Neobuild S.A. auprès de l'OLN. Ce besoin de normalisation est basé sur le fait que de multiples acteurs nationaux du domaine de la construction ont identifié un manque de visibilité concernant l'acoustique dans les bâtiments d'habitation lorsqu'aucune exigence n'est mentionnée par le client.

Une réunion d'information a eu lieu en date du 10 octobre 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec les acteurs clés du domaine de l'acoustique afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, le consensus a été atteint, et les premiers travaux de normalisation porteront sur l'acoustique dans les bâtiments d'habitation, particulièrement en fixant des critères de performance acoustiques pour les différents types de bruits existants.

Jusqu'à présent, le comité "ILNAS/TC 103 – Acoustique", qui est actuellement composé de 13 personnes, s'est réuni à 18 reprises et va continuer son activité en 2020 afin de permettre d'avancer sur les travaux d'élaboration d'une norme nationale dédiée à la performance acoustique des bâtiments.

4. Norme nationale pour la définition des contrôles qui sont effectués par le bureau de contrôle dans le cadre de la stabilité des structures bâties (ILNAS/TC 105)

La société SECOLUX a sollicité l'ILNAS afin d'établir une nouvelle norme définissant les contrôles qui sont effectués par le bureau de contrôle dans le cadre de la stabilité des structures bâties, visant à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres.

Une réunion d'information a eu lieu en date du 7 décembre 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec les acteurs clés du domaine de la construction, aussi bien du secteur public que du secteur privé, afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, le consensus a été atteint et le comité technique "ILNAS/TC 105 – Missions de contrôle" a été créé et chargé de l'élaboration de la norme en question.

Jusqu'à présent, le comité technique ILNAS/TC 105, qui est actuellement composé de 27 personnes, s'est réuni à 15 reprises pour travailler sur l'élaboration du document normatif national visé.

5. Norme nationale sur les exigences en matière d'archivage électronique (ILNAS/TC 106)

L'ILNAS a été sollicité par le Ministère de l'Economie pour établir une norme nationale qui servira en tant que référentiel pour la certification des Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC).

Actuellement, le référentiel d'exigences pour l'archivage électronique est défini par la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC du règlement grand-ducal du 21 septembre 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 25 juillet 2015 portant exécution de l'article 4, paragraphe 1er, de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique.

L'objectif de la demande de normalisation est donc de remplacer cette règle technique actuellement en vigueur par une norme nationale, en intégrant une référence à ce document normatif au niveau de la législation nationale.

Une réunion d'information a été organisée le 12 juillet 2018 dans les locaux de l'ILNAS afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, l'intérêt de création d'une norme nationale relative à l'archivage électronique a été validé de manière consensuelle.

Le comité technique "ILNAS/TC 106 – Archivage électronique" a été créé et chargé de l'élaboration de ce projet de norme nationale. Actuellement, 21 personnes du domaine public et privé participent activement aux travaux du comité concerné, qui s'est réuni à 15 reprises depuis sa création.

6. Norme nationale relative à la sécurité de l'information dans le cadre de l'accréditation des laboratoires (ILNAS/TC 107)

Début 2019, l'ILNAS a été sollicité par l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour rédiger une norme nationale destinée à encadrer l'audit des aspects sécurité de l'information dans le cadre de l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnages (ISO/IEC 17025:2017) et de biologie médicale (ISO 15189:2012).

Ces deux normes établissent une liste d'exigences qui encadrent la gestion et la maîtrise des informations gérées par ces laboratoires. Elles restent cependant très imprécises quant aux outils ou aux procédures à mettre en œuvre par les laboratoires, pour en assurer la sécurité.

L'objectif recherché par la rédaction de cette norme nationale consiste à élaborer des lignes directrices harmonisées et pragmatiques qui permettront de rendre plus rationnel l'audit des laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale sur ces aspects sécurité de l'information.

Une réunion d'information a eu lieu le 11 mars 2019, au sein de laquelle il a été question de l'intérêt de la création d'une telle norme au niveau national. Les participants ayant confirmé cet intérêt, les travaux de normalisation porteront sur la création d'une norme nationale sur la sécurité de l'information dans le cadre de l'accréditation des laboratoires.

Jusqu'à présent le comité "ILNAS/TC 107 – Sécurité SI laboratoires", qui est composé de 22 personnes, s'est réuni à 5 reprises et les travaux d'élaboration de la norme nationale devaient être clôturés prochainement.

4.7. Sensibilisation et accès à la normalisation

Afin de sensibiliser les agents économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs actions ont été entreprises en 2019, à savoir:

- **Workshop ILNAS/ETSI "Smart Secure ICT and Technical" (28.06.2019)**

  Le workshop organisé par le GIE ANEC en support de l'ILNAS, en collaboration avec l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI) à la Maison du Savoir, campus de Belval.

  Cette troisième édition du workshop était axée sur les aspects de sécurité, de confidentialité et de cybersécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) de type Smart.

  Le workshop a réuni de nombreux professionnels du secteur des TIC. Pour débuter la matinée, en lien avec la thématique principale du workshop, une présentation des développements nationaux en matière d'éducation à la normalisation technique était à l'ordre du jour, incluant les travaux communs entre l'ILNAS et l'Université du Luxembourg, ainsi que les initiatives de l'ETSI en la matière.

Par la suite, une vue d'ensemble de l'écosystème cybersécurité luxembourgeois a été proposée aux participants, suivie d'une présentation des développements de l'ETSI en matière de normalisation dans le domaine de la cybersécurité menés afin d'améliorer la sécurité et la confidentialité dans les TIC de type Smart (IA, IoT, 5G et autres sujets connexes). Le workshop s'est clôturé par un déjeuner au cours duquel participants et experts ont pu continuer à échanger.

- **Journée Mondiale de la Normalisation 2019 (11.10.2019)**

  Le Luxembourg a célébré la 50ème Journée Mondiale de la Normalisation le 11 octobre 2019. Cet événement a permis aux participants d'avoir une vision globale des développements normatifs réalisés dans le cadre de la stratégie normative nationale 2010-2020 et de connaître les perspectives normatives de la prochaine décennie. Ils ont également pu prendre connaissance des avancées du programme de recherche commun ILNAS–Uni.lu/SnT "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine « Smart ICT »" (2017-2020).

  En lien, de nouveaux rapports techniques traitant des écarts entre la recherche scientifique et la normalisation technique dans le domaine des Smart ICT ont été présentés lors de l'événement. Près de 60 participants étaient réunis pour suivre cette conférence et assister à la remise du trophée "Délégué national en normalisation 2019".

- **Conférence "Standardization & Cybersecurity" (21.10.2019)**

  Dans le cadre de la semaine de la cybersécurité, l'ILNAS, avec le support du GIE ANEC et en collaboration avec le GIE securitymadein.lu, ont invité les acteurs nationaux à leur conférence "Standardization & Cybersecurity", le lundi 21 octobre, afin de présenter les activités de normalisation technique pertinentes pour le domaine de la cybersécurité et leur lien avec l'écosystème national.

  La conférence, qui a réuni de nombreux professionnels du secteur des TIC, a permis de présenter les actions menées par l'ILNAS pour le développement de la normalisation technique des TIC dans le cadre de la stratégie normative nationale 2010-2020, et de présenter les orientations de la stratégie normative nationale à venir (2020-2030). Elle a également permis de promouvoir la nouvelle édition de l'Analyse Normative "Smart Secure ICT".

  L'après-midi s'est poursuivi avec une vue d'ensemble des travaux du sous-comité technique ISO/IEC JTC 1/SC 27 "Information security, cybersecurity and privacy protection" et par la présentation de la cartographie de l'écosystème de cybersécurité luxembourgeois. Enfin, l'ILNAS et securitymadein.lu ont eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle station de lecture des normes désormais installée dans les locaux du Cybersecurity Competence Center (C3).

- **Journées sécurité dans la fonction publique 2019 (24-25.10.2019)**

  Les 24 et 25 octobre 2019 ont eu lieu les premières Journées sécurité dans la fonction publique, organisé par le Service national de la sécurité dans la fonction publique (SNSFP) en collaboration notamment avec l'Armée luxembourgeoise et la Police Grand-Ducale.
  Cet événement a permis de promouvoir la sécurité et la santé dans les activités professionnelles et scolaires de la fonction publique, mais offrait également la possibilité de

sensibiliser et d'informer les responsables ainsi que les personnes concernées par la sécurité dans les institutions étatiques et communales avec des colloques, des présentations professionnelles, des ateliers pratiques et des stands d'information.

L'OLN était représenté au sein de cet évènement avec un stand d'information pour sensibiliser les acteurs publics aux bénéfices de la normalisation, les liens avec la réglementation, les possibilités de participation au sein du processus d'élaboration de normes, ainsi que les différents produits et services proposés gratuitement par l'ILNAS.

- **Organisation d'un afterwork dédié à la normalisation des Technologies de l'Information et de la Communication (12.12.2019)**

  Le 12 décembre 2019, l'ILNAS et le GIE ANEC ont convié les délégués nationaux en normalisation du secteur TIC ainsi que la communauté TIC à un cocktail organisé au Technoport sur le site d'Esch-Belval, afin de clôturer une année riche en projets. Cet événement avait pour but de valoriser l'investissement du Grand-Duché de Luxembourg dans la normalisation technique ICT tout au long de cette année.

- **Petit déjeuner "Smart Secure ICT and Technical Standardization" (19.03.2019)**

  Un petit-déjeuner "Smart Secure ICT and Technical Standardization", était organisé par l'ILNAS le 19 mars 2019, afin de fournir des informations sur les développements normatifs dans le domaine Smart Secure ICT.

  Cet évènement s'est concentré sur diverses technologies Smart ICT, telles que le Cloud Computing, l'Internet of Things, les Blockchain & Distributed Ledgers et l'Intelligence Artificielle, tout en abordant les problèmes de confiance numérique associés à l'adoption de ces technologies.

  Lors de cet évènement, l'OLN était présent afin de présenter aux acteurs nationaux intéressés les possibilités de participation active au sein du processus d'élaboration de normes aux échelles nationale, européenne et internationale, ainsi que les différents produits et services prestés en collaboration avec le GIE ANEC.

- **Catalogue de formation**

  L'ILNAS, en collaboration avec le GIE ANEC, a développé une offre de formation continue qui est composée de différents types de formation.

  Des formations généralistes et de sensibilisation sur la normalisation technique permettent d'envisager la matière normative dans son ensemble ou encore d'acquérir des connaissances plus spécifiques. Elles portent par exemple sur la normalisation dans le domaine des TIC ou encore sur les techniques de mise en œuvre d'une veille normative au sein d'une organisation. Une formation dédiée aux nouveaux délégués nationaux en normalisation est également disponible pour permettre aux experts récemment inscrits dans un comité technique de démarrer leurs activités normatives dans les meilleures conditions.

  Des formations techniques sur les technologies "Smart ICT" telles que le Cloud Computing, l'Internet of Things et les Big Data, mais aussi sur les Blockchains et l'Intelligence Artificielle

(AI), s'intéressent notamment aux développements normatifs dans ces domaines et aux questions de confiance numérique associées.

Des formations personnalisées, basées sur l'offre de formation disponible, permettent aux organisations nationales intéressées de cibler les besoins de leur personnel en matière de développement professionnel dans le domaine de la normalisation technique.

La publication de la version 2020 du catalogue en question est prévue pour début 2020.

https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2019/catalogue-formation-normalisation-2019.pdf

4.8. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques

La procédure relative à la loi du 8 novembre 2016, prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, transposant la directive (UE) 2015/1535, prévoit l'ILNAS comme point de contact national pour les notifications.

5. Département de la surveillance du marché

5.1. Activités au plan international

5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne

Conseil de l'Union européenne

En 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a participé à 13 réunions du Conseil de l'Union européenne sur l'harmonisation technique "Motor Vehicles".

Direction générale "Grow"

En 2019, le département a régulièrement participé aux réunions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous. A noter: Pas tous les actes législatifs prévoient des réunions "ADCO", "Working groups" ou "Working Party". De plus, les réunions "IMP MSG" sont des réunions horizontales qui concernent uniquement des sujets généraux relatifs à la surveillance du marché.

Acte législatif	IMP MSG	ADCO / Forum	Working group	Working party
Générale	√			
ATEX			√	
CABLEWAYS			√	
CIVEX		√		
CPR		√		√
EMC		√		
EPI		√		
GAD		√		
LIFT		√	√	
LVD		√		
MD		√	√	
Motor Vehicles		√		
PED		√		
PA		√	√	
TOYS		√	√	√
RED		√		
Textiles		√		
RCD		√		

Tableau 1: Réunions "DG Grow" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Il a également participé à un Workshop sur le "Point de Contact Produit".

Direction générale "Just"

En 2019, le département de la surveillance du marché a participé aux réunions suivantes:

- Consumer Safety Network;
- RAPEX Contact Points Meeting.

A noter qu'au Luxembourg, l'ILNAS est également responsable de la coordination nationale ("National Contact Point") de la surveillance du marché ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information Safety Gate.

Direction générale "Energie et transports"

En 2019, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Acte législatif	ADCO
Eco-design	√
Eco-labelling	√
TPED	√
MED	√

Tableau 2: Réunions "DG Energie et transports" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Le département de la surveillance du marché a également participé à un forum de consultation (consultatif) sur l'étiquetage énergétique

Secrétariat général Benelux

En 2019, le département de la surveillance du marché a participé à quatre réunions du groupe de travail sur les articles pyrotechniques et une réunion "brainstorming" sur l'implémentation du nouveau règlement relatif aux précurseurs d'explosifs.

5.1.2. Campagnes européennes

Campagnes européennes Prosafe

En 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a participé à plusieurs campagnes européennes Prosafe. Prosafe est une organisation professionnelle sans but lucratif dont l'objectif principal est d'améliorer la sécurité des produits dans l'Union européenne. Les campagnes organisées par Prosafe sont en grande partie financées par la Commission européenne. Chaque Etat membre participant doit effectuer l'échantillonnage sur son territoire national des produits définis lors des réunions correspondantes. Des analyses techniques ou chimiques et des contrôles administratifs, dont les modalités sont définies lors de ces réunions, sont effectués sur chaque échantillon prélevé. Chaque campagne dure environ deux années.

Les campagnes européennes Prosafe réalisées en 2019 sont:

Produits concernés par la campagne	Domaine	Date de début (1ère réunion)
Equipement d'escalade	EPI	Octobre 2017
Réfrigérateurs	Eco-design/ Energy-label	Octobre 2017
Ventilateurs et climatiseurs	Eco-design/ Energy-label	Octobre 2019

Tableau 3: Campagnes européennes Prosafe auxquelles le département de la surveillance du marché a participé en 2019

Campagnes européennes CASP

Les campagnes CASP sont organisées ensemble avec la Commission européenne. Les campagnes, auxquelles le département de la surveillance du marché a participé, sont les suivantes:

Produits concernés par la campagne	Domaine	Date de début (1ère réunion)
Siège pour bébés pour vélo	GPSD	Mai 2019
Peluches rembourrées	TOYS	Avril 2019
Personal transporters	MD	Avril 2019

Tableau 4: Campagnes européennes CASP auxquelles le département de la surveillance du marché a participé en 2019

5.1.3. Safety Gate (RAPEX)

L'article 12 de la directive GPSD 2001/95/CE met en place un système communautaire d'échange rapide d'informations (Safety Gate) qui permet aux Etats membres et à la Commission européenne d'échanger des informations sur des mesures et des actions se rapportant à des produits de consommation qui présentent un risque grave pour la santé et la sécurité des utilisateurs finaux. En 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a notifié 43 alertes Safety Gate auprès de la Commission européenne
Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également réagi à 254 alertes Safety Gate qui ont été notifiées par d'autres Etats membres qui concernaient aussi le Luxembourg. Comme pour l'année précédente, la majorité des réactions se rapportent au rappel des véhicules à moteur.

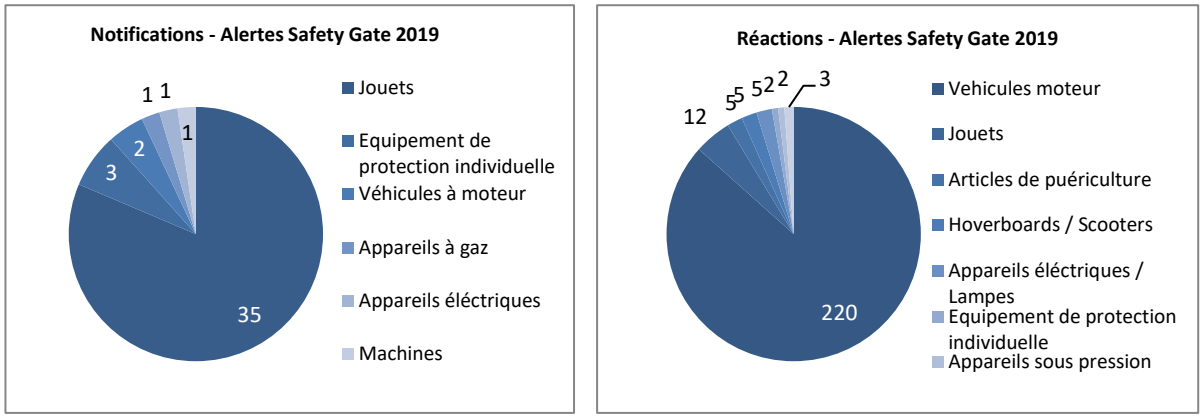

Figure 1 Alertes Safety Gate et réactions du département de la surveillance du marché en 2019

Le département de la surveillance du marché a effectué le suivi des 2.159 produits notifiés en 2019 par le biais du système Safety Gate (RAPEX) en relation avec les articles 11 et 12 de la directive "GPSD".

5.2. Activités au plan national

Par la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, entrée en vigueur le 1er août 2014, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est désigné comme l'autorité compétente pour la surveillance de la mise sur le marché de produits couverts par 31 législations européennes différentes.

Une réunion de coordination nationale entre les différentes autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg a été organisée. Elle a eu lieu en novembre 2019. Au total, sept autorités de surveillance du marché ont participé à cette réunion (l'Administration de l'Environnement, l'Administration des Services techniques de l'Agriculture, ILNAS, Ministère de l'Economie, le Ministère de la Santé, l'Administration des Douanes et des Accises, l'Administration de la gestion de l'eau).

5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises

La base de données électronique nationale ECSDM, mise en place en 2013, a pour but, entre autres, d'améliorer et d'optimiser la coopération et l'échange d'informations entre le département de la surveillance du marché de l'ILNAS et l'Administration des douanes et accises.

En 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité au total 39 demandes de mise sur le marché provenant des pays tiers (voir figure ci-dessous):

- 87.2% de ces demandes ont été refusées, dont:
  - 79.5% retour du produit;
  - 7.7% destruction du produit.
- 10.3% de ces demandes ont été acceptées;
- 2.6% de ces demandes sont encore en cours d'examen.

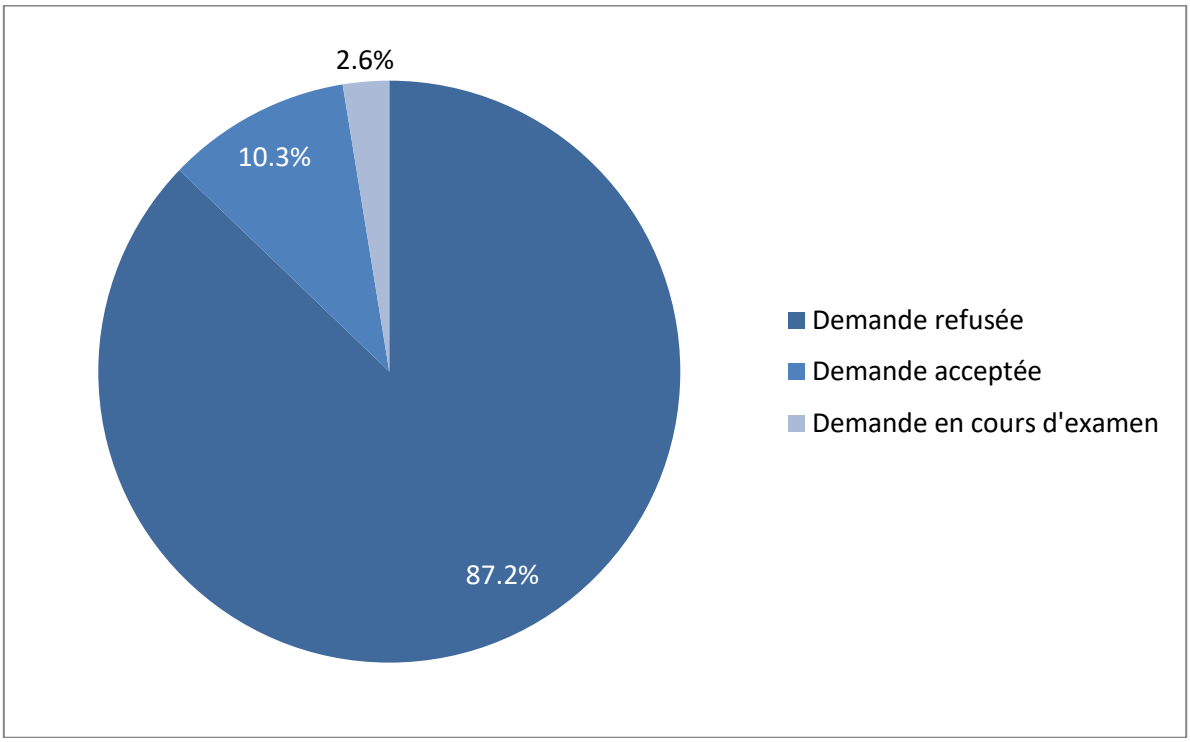

Figure 2: Pourcentage des demandes d'autorisation d'importation acceptées, refusées ou en cours d'examen provenant des pays tiers en 2019

89.7% des produits concernés par ces 39 demandes d'autorisation d'importation proviennent de la Chine (y compris Hong Kong et Taiwan):

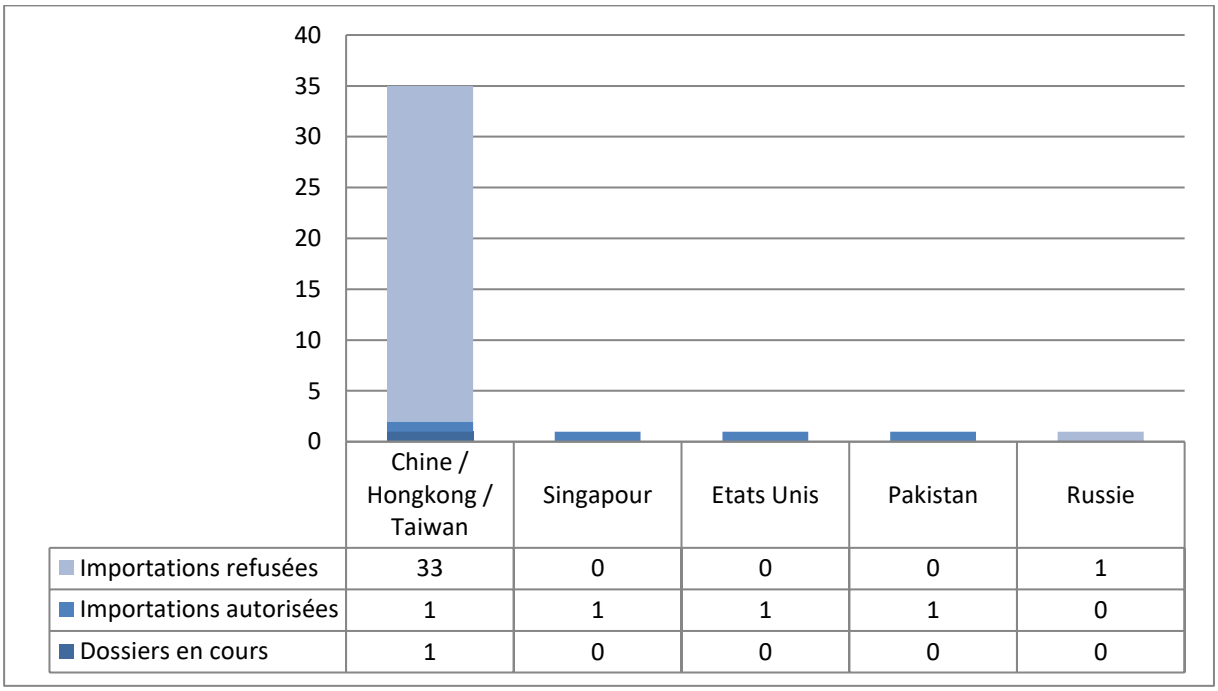

	Chine / Hongkong / Taiwan	Singapour	Etats Unis	Pakistan	Russie
Importations refusées	33	0	0	0	1
Importations autorisées	1	1	1	1	0
Dossiers en cours	1	0	0	0	0

Figure 3: Nombre de demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2019

82% des demandes d'autorisation d'importation concernent les produits couverts par les domaines "LVD", "EMC" et "RED". Il est à noter qu'un produit peut être couvert simultanément par différents domaines, comme par exemple le domaine "LVD" et le domaine "EMC".

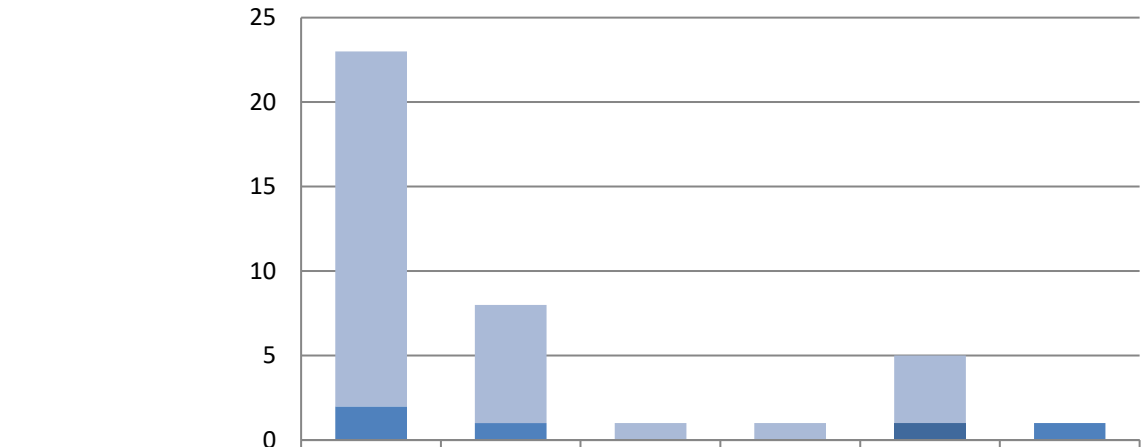

	EMC	RED	EPI	LVD	Toys	GPSD
Importations refusées	21	7	1	1	4	0
Importations autorisées	2	1	0	0	0	1
Dossiers en cours	0	0	0	0	1	0

Figure 4: Demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2019 – Actes législatifs concernés

Convention de collaboration entre l'Administration des douanes et accises et l'ILNAS

La convention entre l'Administration des douanes et accises et l'ILNAS a été mise à jour et signée en septembre 2019.

5.2.2. Contrôles réalisés sur le terrain auprès des opérateurs économiques

En 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a contrôlé 290 opérateurs économiques luxembourgeois afin de vérifier la conformité des produits présents dans la chaîne d'approvisionnement mais aussi pour sensibiliser les opérateurs économiques sur les règles applicables. Au total, 1040 produits ont été contrôlés. Les contrôles étaient d'ordre visuels, administratifs, techniques ou chimiques. Les types de contrôles effectués sont représentés ci-dessous.

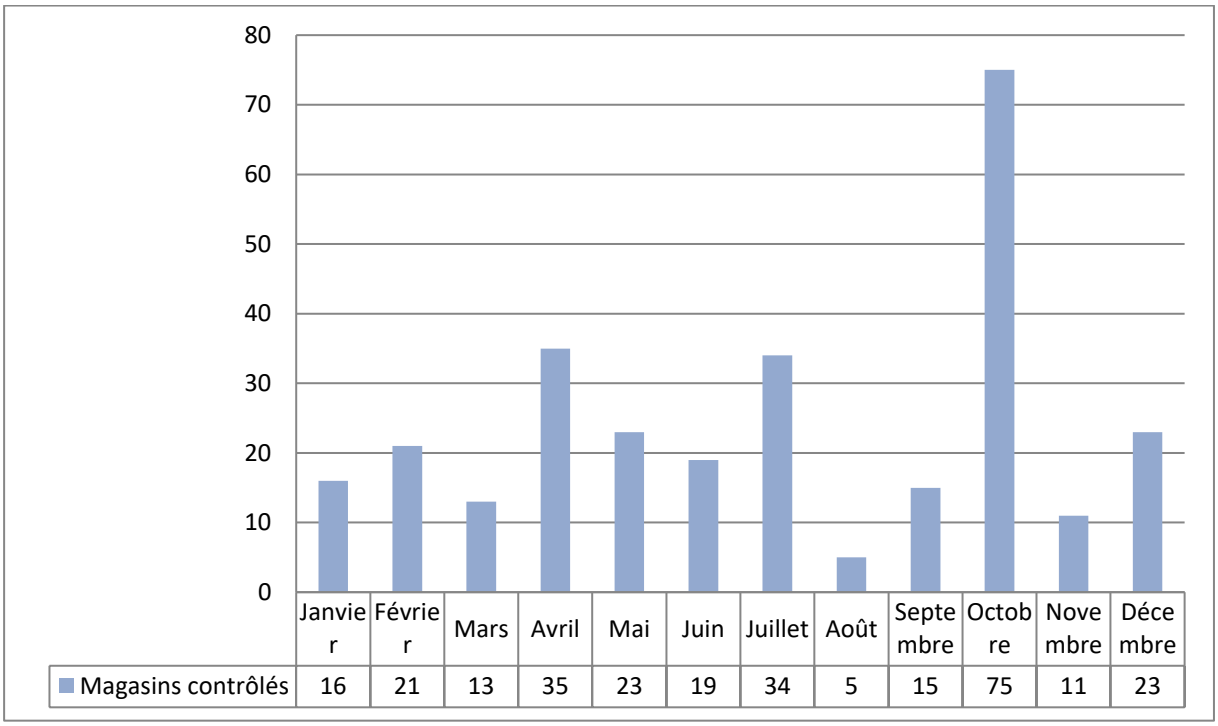

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Magasins contrôlés	16	21	13	35	23	19	34	5	15	75	11	23

Figure 5: Nombre d'opérateurs économiques luxembourgeois contrôlés en 2019

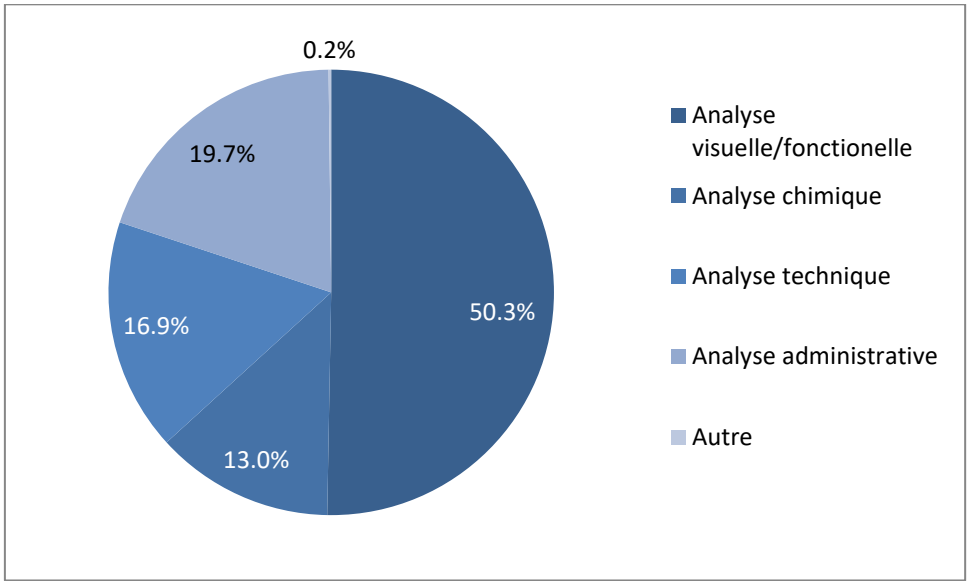

Figure 6: Pourcentage de produits contrôlés en fonction du type de contrôle effectué en 2019

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés	Visite de magasins avec contrôle de produit / Visite de magasins pour sensibilisation ou information sans contrôle de produit
TOYS	Slimes (adm. + chim.)	16	54 / 0
	Peluches à sequins (adm.)	15	
	Divers jouets en plastique (chim)	49	
	Jouets à rembourrage souples (adm.)	80	
	Divers Jouets (adm.)	27	
GPSD	Briquets de fantaisie (adm.)	8	105 /1
	Triangles de sécurité (adm.)	29	
	Bijoux de fantaisie (chim.)	30	
	Casques moto (adm. + tech.)	190	
	Articles en cuir (chim.)	10	
	Sièges bébé pour vélo (adm. + tech.)	17	
	Divers articles (adm.)	13	
LVD	Brosses soufflantes (tech.)	8	11 / 2
	Plaques de cuisson / bouilloires (tech.)	16	
	Ventilateurs (tech.)	7	
	Lampes (adm. + tech.)	34	
	Divers articles (adm. + tech.)	28	
EMC	Chargeurs USB / Batteries de secours (adm. + tech.)	11	24/3
	Ventilateurs (tech.)	8	
	Blender (tech.)	9	
	Radiateurs soufflants (tech.)	5	
	Outils de jardinage / Perceuses (tech.)	6	
	Luminaires/Lampes (adm. + tech.)	49	
	Téléphones (adm)	3	
	Divers articles (adm.)	50	
RED	Divers produits (adm.)	3	1/ 0
Energylabel / EcoConception	Réfrigérateurs - inspection en ligne (adm.)	14	17/6
	Divers produits (adm.)	102	
CPR	Constructions métalliques (adm.)	15	12/0
	Détecteurs de fumée (adm.)	2	
MD	Vélo électriques (adm.)	5	13/4
	Outillage électrique (adm.)	25	
	Trottinettes électriques (tech)	15	
	Imprimante 3D (adm.)	2	
	Divers (adm.)	1	
GAD	BBQ / Plancha (adm.)	40	11 / 0
PA	Artifices de cat. F1 et F2 (adm.)	25	7/0

TPED	Bouteille d'hélium pour ballons (adm.)	18	20 / 0
ADD	Divers aérosols (adm.)	15	6/0
PED	Autocuiseurs (adm. + tech.)	20	9/ 0
EPI	Gants en cuir (chim.)	19	12/1
	Divers articles (adm.)	1	
Véhicules automobiles	Attaches remorques (adm.)	6	0 / 3
Précurseurs d'explosifs	Précurseurs d'explosifs (adm.)	/	0/15

Tableau 5: Contrôles et visites réalisés sur le terrain par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS, en incluant les foires (tech. = essais techniques; chim. = analyses chimiques; adm. = contrôles administratifs et visuels)

Autres activités effectuées par le département de la surveillance du marché

En 2019, les activités principales du département de la surveillance du marché peuvent être résumées comme suit:

- traitement de demandes d'autorisation d'importation;
- réalisation de visites terrain ponctuelles auprès des opérateurs économiques. Contrôles dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portent principalement sur la vérification de l'apposition du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints;
- organisation de réunions avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la libre circulation des produits et d'un commerce équitable entre les opérateurs économiques;
- réponses à diverses questions des utilisateurs finaux concernant la conformité des produits;
- campagnes de contrôle saisonnières dans les différentes foires et marchés luxembourgeois pour détecter des produits non-conformes.

Contrôle "Schueberfouer 2019" et "Oktavmäertchen 2019"

En aout et septembre 2019, des contrôles à la "Schueberfouer" ont été réalisés par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS. Il a contrôlé tous les stands. Avant, l'ouverture de la "Schueberfouer", une brochure d'informations a également a été distribuée aux forains, lors d'une réunion organisée par la Ville du Luxembourg, afin de les sensibiliser.

En mai 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également effectué des contrôles de l'"Oktavmäertchen".

5.2.3. Secteur automobile

Lors de l'année 2019 le département de la surveillance du marché a effectué le suivi de 359 alertes Safety Gate concernant le secteur automobile, dont 87 provenant d'années antérieures. Pour 192 alertes, il s'est avéré que des véhicules concernés par ces alertes Safety Gate étaient présents sur le territoire national.

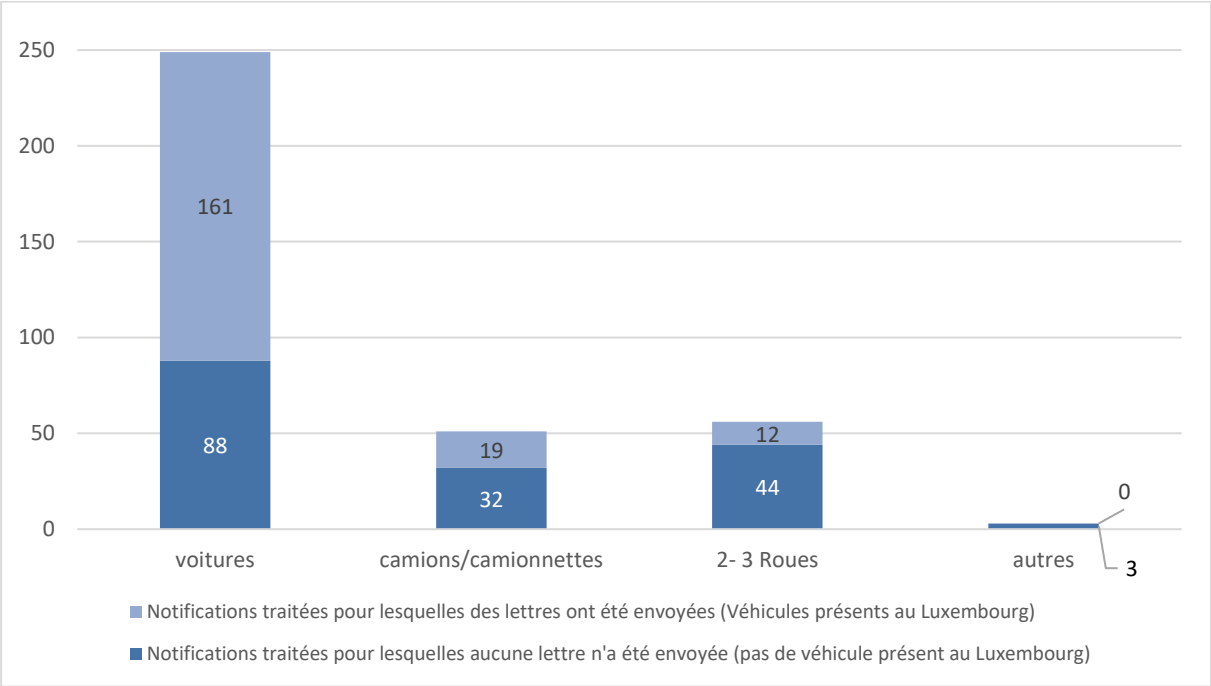

Figure 5: Nombre d'alertes Safety Gate traitées par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS pour le secteur automobile en 2019

La désignation "voitures" prend en compte les voitures de tourisme et les camping-cars. Sous "camions/camionnettes" sont classés les camions, les camionnettes, les autobus et les remorques. Les "2-3 roues" couvrent l'ensemble des cycles à moteur à deux roues, à 3 roues ou à 4 roues comme les quads et les voiturettes. Sous "autres" sont classées les pièces automobiles non comprises dans les catégories précédentes ainsi que les tracteurs agricoles. Il est à noter que dans les notifications avec envoi de lettres et celles sans envoi de lettre traitées en 2019, des notifications ayant été publiées les années précédentes ont elles aussi été intégrées dans les chiffres du graphique ci-dessus. Les chiffres se décomposent ainsi de la façon suivante:

	traitement sans envoi de lettres			traitement avec envoi de lettres		
	date de publication dans Safety Gate		total	date de publication dans Safety Gate		total
	avant 2019	En 2019		avant 2019	En 2019	
Voitures	11	77	88	34	127	161
camions/camionnettes	8	24	32	6	13	19
2- 3 Roues	26	18	44	0	12	12
autres	2	1	3	0	0	0

Tableau 6: Répartitions des alertes Safety Gate traitées en 2019 en prenant en compte leur année de publication

Au total, 18.491 lettres de rappels relatives à ces 192 alertes RAPEX ont été envoyées courant 2019 aux propriétaires concernés. Ces envois, effectués en étroite collaboration avec le CTIE, concernent surtout les voitures particulières (84%); les autres catégories de véhicules étant moins représentées (Camions/camionnettes 10%, 2/3 roues 6%).

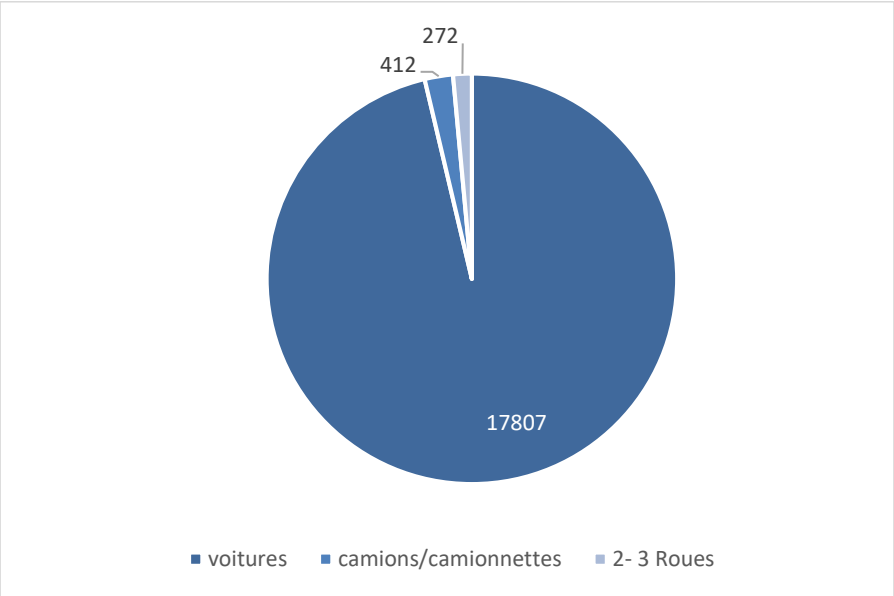

Figure 6: Nombre de lettres de rappel envoyées en 2019 par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS pour le secteur automobile

Le nombre de lettres de rappel envoyées par alerte Safety Gate varie de 1 lettre à 1.843 lettres.

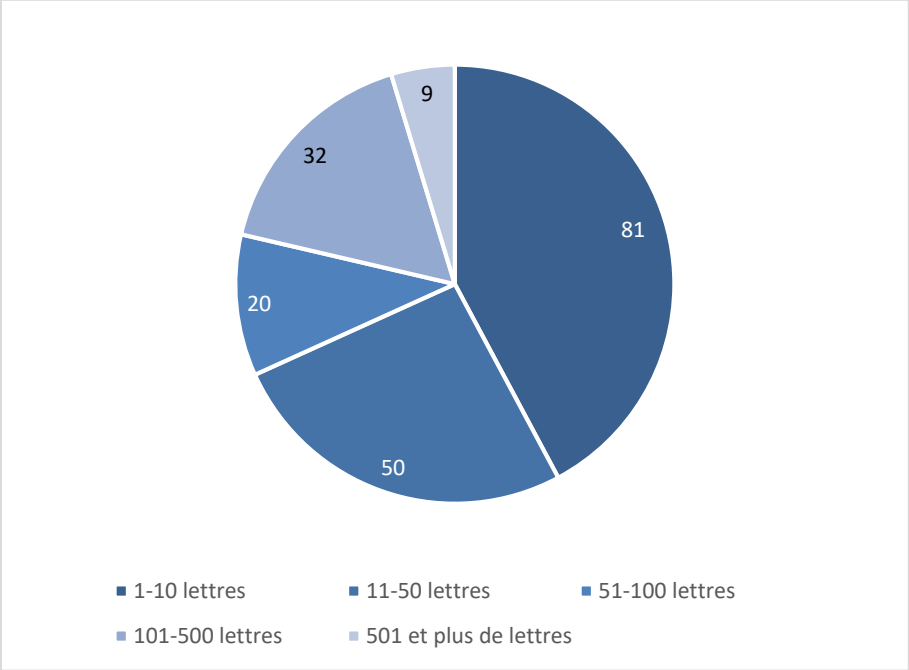

Figure 7: Nombre de lettres de rappel envoyées par alerte Safety Gate

5.2.4. Point de Contact Produit

Depuis le 1er mai 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également repris le rôle de Point de Contact Produit (PCP) national.
Le PCP est chargé de fournir endéans de quinze jours ouvrés, à la demande d'un opérateur économique ou d'une autorité d'un autre Etat membre, des informations nationales relatives:

- au principe de reconnaissance mutuelle et à son application;
- aux réglementations applicables aux produits;
- à l'existence éventuelle de procédures d'autorisation préalable de mise sur le marché des produits.

En 2019, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité 52 demandes adressées au PCP, dont 31 qui concernaient directement l'ILNAS.

En plus des demandes PCP, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également traité 4 demandes provenant directement d'opérateurs économiques du domaine des produits de construction.

Comme prévu par le nouveau règlement "(UE) 2018/1724 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes", l'ILNAS a commencé à mettre à jour le Portail-Qualité en expliquant le rôle du PCP. L'ILNAS a également participé à un workshop organisé par la Commission européenne et à une séance d'information de tous les Points de Contacts nationaux.

6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres

Les clients

Fin 2019, l'OLAS gère 56 dossiers d'accréditation pour un total de 49 organismes accrédités. Ces accréditations sont distribuées comme suit:

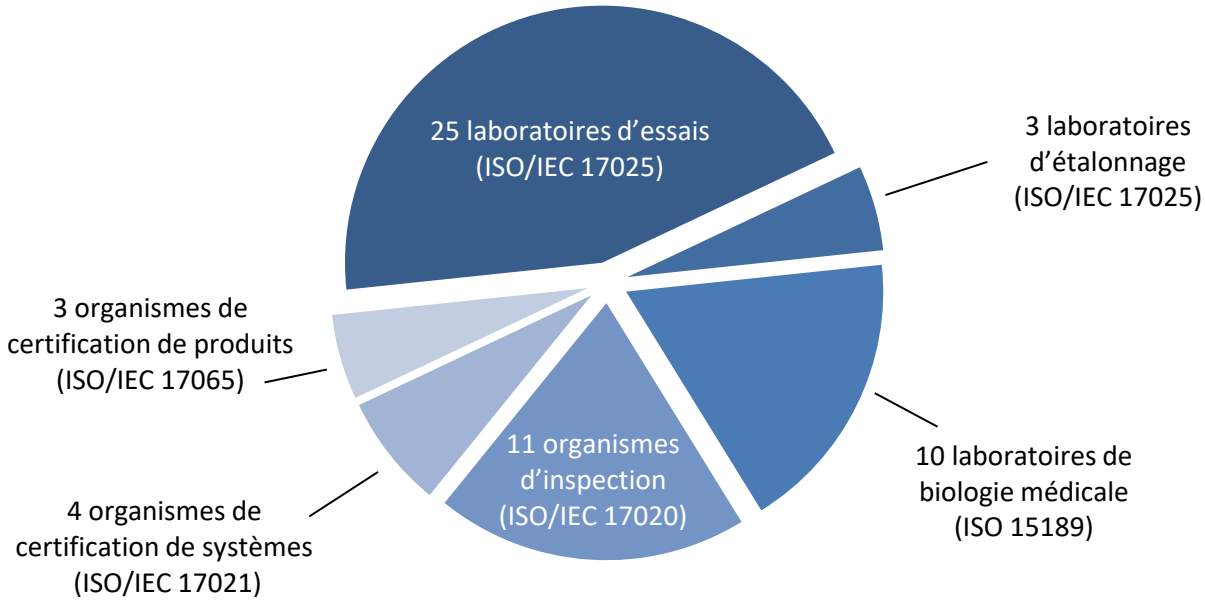

Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats, est disponible sur le portail-qualité:

https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites.html

Sur le portail-qualité, il est à présent possible de faire une recherche d'organisme d'évaluation de la conformité selon leurs domaines d'activités grâce à un outil mis en place à cet effet.

https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites/recherche-oec.html

Les audits d'accréditation

En 2019, l'OLAS a accrédité un nouveau laboratoire de biologie médicale selon la norme ISO 15189, deux laboratoires d'essais selon la norme ISO/IEC 17025 un laboratoire d'étalonnage selon la norme ISO/IEC 17025 et un organisme d'inspection selon la norme ISO/IEC 17020.

Les auditeurs et experts

Fin 2019, l'OLAS compte 132 auditeurs et experts, inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques pour réaliser ses audits d'accréditation. Courant 2019, l'OLAS a observé sur le terrain 15 auditeurs qualité et 9 auditeurs techniques ou experts, dans le cadre de leur habilitation initiale ou du maintien de leur qualification.

Le comité d'accréditation

Le CA donne son avis sur chaque dossier d'accréditation géré par l'OLAS (audits initiaux, de surveillance, d'extension, de renouvellement ou complémentaires).

Ce comité était composé de 18 membres permanents fin 2019, nommés par l'OLAS en raison de leurs compétences dans les domaines couverts par l'accréditation.

Au cours de l'année, le CA s'est réuni à 9 reprises, a traité 50 dossiers et a rendu un total de 57 avis.

L'année 2019 a démontré que le fonctionnement du CA est conforme à l'article 8 du règlement grand-ducal du 12 avril 2016 portant exécution des articles 3, 5 et 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS.

La liste des membres du CA actuel de l'OLAS est consultable sur le portail-qualité:

https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/accreditation/liste-membres-ca.html

Le comité d'impartialité

Le CI est composé de trois membres représentant les parties intéressées par l'accréditation à savoir, les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités. Sa principale contribution consiste à assister l'OLAS sur les questions relatives à la gestion de l'impartialité de ses prises de décision (incluant l'impartialité du CA) ainsi que sur le fonctionnement de son processus d'accréditation.

En 2019, le CI s'est réuni à deux reprises, le 8 juillet 2019 et le 12 décembre 2019.

Lors de la première réunion, le CI a validé le formulaire *F052 – Risque pour l'impartialité* défini pour répondre aux nouvelles exigences de l'ISO/IEC 17011:2017. Au cours de cette même réunion l'OLAS a présenté aux membres du CI les principales évolutions de son système d'accréditation découlant de la nouvelle version de la norme.

Pour tenir compte des évolutions de la norme ISO/IEC 17011, l'OLAS a modifié la composition de son CI. La seconde réunion a été l'occasion de présenter les activités de l'OLAS aux nouveaux membres du CI et de faire le point sur le fonctionnement de son impartialité et de revoir avec eux le formulaire F052.

6.2. L'OLAS et la formation

La Journée de la Communauté de l'accréditation 2019, totalisant 80 personnes, a permis de réunir les clients, les auditeurs, les membres du Comité d'accréditation et l'équipe OLAS. Le contenu des présentations de cet évènement est disponible sur le portail-qualité:

https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/accreditation/formations-olas.html

A cette occasion, l'OLAS a organisé une formation couvrant la rédaction des rapports d'audit d'accréditation et notamment la rédaction des fiches d'écarts. Cette formation a permis de faire le point sur des questions essentielles, tant pour les auditeurs et les clients que pour les membres du comité d'accréditation de l'OLAS.

Cette année, l'OLAS a également organisé une formation à la norme "ISO 45001 — Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail — Exigences et lignes directrices" pour leur utilisation destinée aux membres du CA et à son personnel. Ceci pour accompagner la période de transition de cette nouvelle version de la norme.

6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS

Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et de certification de produit et de systèmes de management depuis le 18 avril 2012.

Ainsi, les produits et services exportés sur les marchés étrangers par les organismes qu'il accrédite bénéficient eux aussi de cette reconnaissance mutuelle. Les résultats, les rapports ou certificats qui leurs sont associés sont acceptés par tous les États signataires des mêmes accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le portail-qualité:

http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/reconnaissance-mutuelle.html

En 2019, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- EA Laboratory Committee;
- IAF/ILAC General Assembly.

L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2019, l'OLAS a assuré le suivi des travaux dans les deux groupes de travail de l'ISO/CASCO et du TC 212 dans lesquels il est inscrit.

Suite à une consultation de l'ISO réalisée courant 2017, le TC 212 a démarré cette année les travaux de révision de la norme ISO 15189. Le comité miroir national du TC 212 a été réactivé. Les personnes identifiées comme ayant un intérêt à participer à la révision de cette norme ont été contactées. Pour l'instant, le processus de révision n'en est encore qu'au tout début.

6.4. La désignation des organismes notifiés

L'OLAS, en tant qu'autorité de désignation selon l'article 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, est en charge de la notification ainsi que la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation. Il est responsable de la mise à jour les informations publiées sur la base de données NANDO de la Commission Européenne.

Fin 2019, les six organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Grand-Duché du Luxembourg ont réussi à maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés dans la base de données NANDO:

http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/index.cfm?fuseaction=country.notifiedbody&cou_id=442

7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)

7.1. Service de métrologie légale

Le Service de Métrologie Légale, partie intégrale du Bureau luxembourgeois de métrologie, est l'organisme de contrôle pour les instruments de mesure qui sont utilisés dans le circuit économique. Cette fonction est d'une importance majeure pour l'économie du Grand-Duché vu qu'elle assure l'exactitude des mesures qui sont effectuées lors des transactions commerciales et des échanges intracommunautaires.

Le service a entamé en 2019 un processus de modernisation de ces équipements qui servent à accomplir les tâches prévues par la réglementation. Dans ce cadre un comparateur d'une portée maximale de 2.500 kg avec une précision de 1 g, un comparateur d'une portée maximale de 600 kg avec une précision de 100 mg et un comparateur de 64 kg avec une précision de 10 mg, ont été acquis pour pouvoir étalonner les masses et poids utilisées pour la vérification des instruments de pesage. Un étalon de 2.000 kg en classe F_1, ainsi que 20 masses de 2.000 kg en M_1, font maintenant aussi partie du parc de poids étalons du service.
L'acquisition d'un nouveau camion, pouvant transporter ces masses de 2.000 kg sur les lieux de vérification, a été réalisée au cours de 2019.
Un processus de réforme de la réglementation sur la métrologie légale a été entamé et a déjà conduit à l'introduction d'un nouveau tarif en 2018 et à l'abrogation des plusieurs règlements en 2019. Trois règlements modifiés ont été mis sur la voie législative en 2019, un nouveau règlement sur les compteurs d'eau et un règlement modifié sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, sont en préparation.

7.1.1. Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE

Le Service de Métrologie Légale a la qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) dans le cadre de la directive 2014/31/UE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Dès lors, il est habilité à procéder aux opérations de vérification de la conformité au type sur la base de la vérification du produit et établir des certificats de conformité pour des instruments de pesage neufs, tels que par exemple des bascules industrielles et ponts bascules pour camions, destinés à être mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

78 installations de pesage neufs ont été présentées à la vérification de la conformité en 2019. A noter que le Service de Métrologie Légale dispose de ses propres poids indispensables pour réaliser les essais métrologiques.

Année	*Nombre de vérifications de la conformité au type*
2009	86
2010	99
2011	55
2012	12
2013	25
2014	6
2015	6
2016	2
2017	6
2018	4
2019	78

7.1.2. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

Le Service de Métrologie Légale procède à des tournées annuelles de vérification périodique, qui sont arrêtées par le Ministre de l'Économie.

Ce règlement ministériel désigne chaque année les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique, ainsi que les dates et la durée des séances de vérification pour les instruments de mesure.

http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale/instruments-soumis-controle/tournees-verifications.html

La tournée de vérification périodique de l'année 2019, visait principalement les communes de l'Est et du Nord du Grand-Duché ainsi que la commune de Luxembourg-Ville.

En ce qui concerne la vérification périodique des instruments de pesage en usage en 2019, le Service de Métrologie Légale a vérifié 1.001 balances de comptoir, 119 bascules industrielles, 7 balances à fonctionnement automatique, 5 instruments de mesure multidimensionnelle, 4 instruments de mesure de longueur et 86 ponts-bascules pour camions.

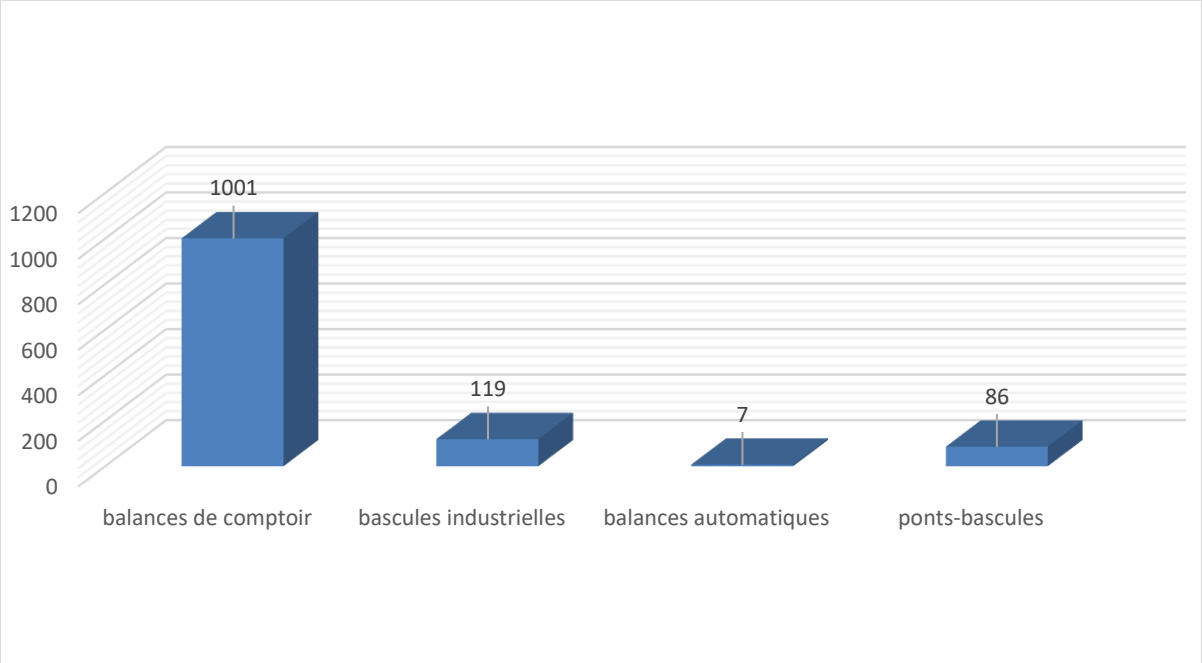

Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

Année	*Nombre d'instruments de pesage vérifiés*	*Taux de refus*
2009	1.195	10,7%
2010	1.160	7,1%
2011	762	7,6%
2012	1.230	9,7%
2013	1.168	9,7%
2014	879	17,1%
2015	1.458	8,9%
2016	1.149	10,9%
2017	1.135	10,5%
2018	1.561	11,5%
2019	1206	10,78%

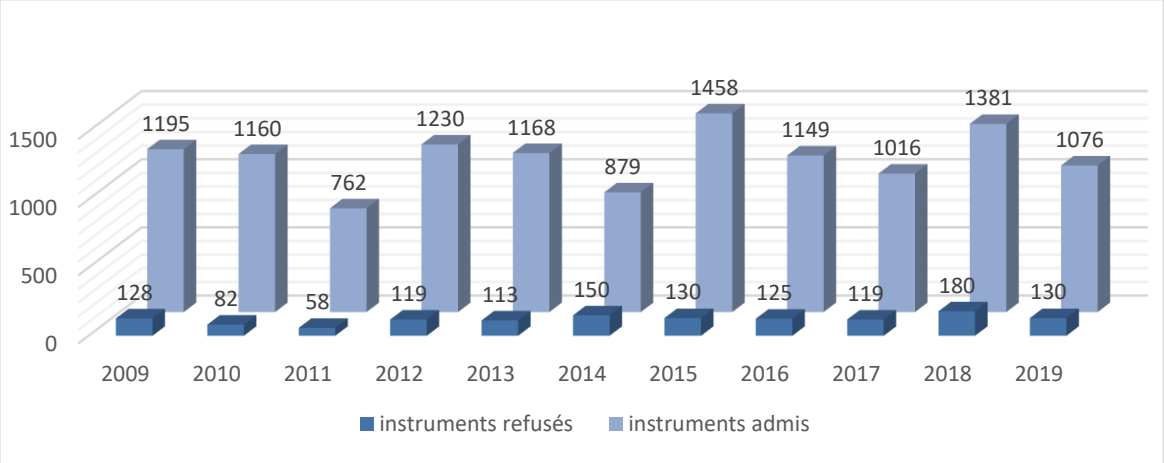

Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

Le nombre de vérifications des distributeurs routiers de carburants en service sont repris dans le tableau ci-dessous:

Année	*Nombre de distributeurs vérifiés*	*Taux de refus*
2009	2.655	2,4%
2010	2.902	2,1%
2011	1.442	3,1%
2012	2.801	2,6%
2013	2.592	3,2%
2014	1.354	1,8%
2015	2.861	2,7%
2016	2.965	1,6%
2017	2.266	2,9%
2018	2.422	1,7%
2019	2649	4,1%

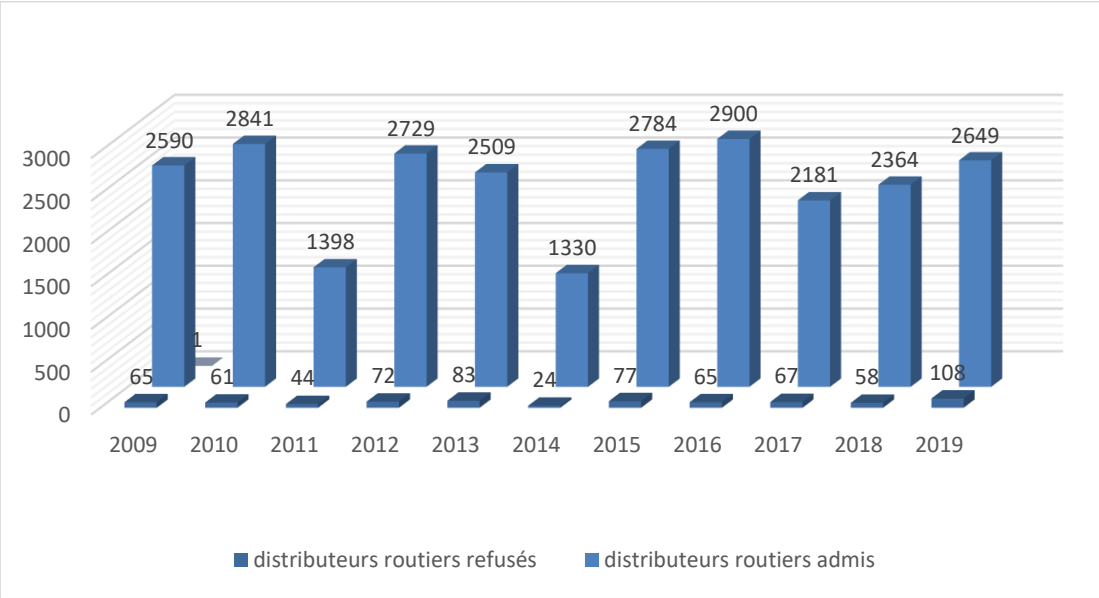

Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

En ce qui concerne le nombre de vérifications d'ensembles de mesurage montés sur camions citernes destinés à la livraison des combustibles liquides ou pour la livraison de lait par année, sont repris dans le tableau ci-dessous:

Année	*Nombre d'instruments vérifiés*
2009	95
2010	41
2011	22
2012	56
2013	31
2014	20
2015	46
2016	37
2017	14
2018	52
2019	57

A la demande d'administrations communales, 12 compteurs d'eau domestiques ont été vérifiés et une expertise, dans le cas d'un litige concernant un tel compteur domestique, a été réalisée à la requête de la Justice de Paix de Luxembourg.

7.1.3. Accréditation IS0/CEI 17020 du Service de métrologie légale

Depuis le 27 avril 2015 le Service de Métrologie Légale, précédemment accrédité par le BELAC, est accrédité par l'OLAS selon la norme "ISO/CEI 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection". Un audit de surveillance organisé le 19 et 20 mars 2019 a confirmé le maintien de l'accréditation.

La reconnaissance délivrée par cette accréditation couvre non seulement le système de management de l'organisme, mais également l'impartialité et l'indépendance, ainsi que les compétences techniques du personnel, la conformité des installations et équipements, et des procédures d'inspection.

A présent, le respect des exigences de la norme ISO/CEI 17020 garantit la fiabilité des inspections réalisées dans le cadre de la vérification de la conformité au type et de la vérification ultérieure des instruments de pesage (directive 2014/31/UE) ainsi que la vérification ultérieure des ensembles de mesurage routiers (directive 2014/32/UE).

https://portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/ilnas/olas.html

Chaque année un audit interne selon ISO/CEI 17020 est réalisé par un cabinet d'audit externe compétent et indépendant, et celui de 2019 s'est tenu le 10 octobre.

7.1.4. Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale

En 2019, les agents du Service de Métrologie Légale ont activement participé à une réunion du groupe de travail "instruments de mesure" auprès de la Commission européenne à Bruxelles et à une formation en Pologne sur la traçabilité des masses.
Vu que l'organisation WELMEC a dû changer son statut juridique, l'ILNAS, par le biais de son Service de Métrologie Légale, a participé, comme membre fondateur, à la signature de la nouvelle charte fondamentale à Bruxelles.

http://www.welmec.org/
https://www.oiml.org/fr

7.2. Les laboratoires de métrologie et d'essais de l'ILNAS

Au cours de l'année 2019, les laboratoires de la métrologie et les laboratoires d'essais de l'ILNAS ont été fusionnés au niveau de l'organisation administrative, afin de garantir une organisation durable et des synergies efficaces au niveau du personnel.

Suite à la fusion des laboratoires (Essai et Etalonnage) un système commun de management selon la norme ISO 17025:2017 *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais* a était mis en place pour garantir un très haut niveau de qualité des activités laboratoire. L'accréditation OLAS est prévue en début de l'année 2020.

Dans le domaine de la métrologie, l'exercice 2019 a servi à rendre les laboratoires opérationnels pour les domaines du temps et fréquences et des masses. Les procédures techniques ont été mis en place et l'ensemble des instruments ont été ajustés et adaptés en vue de passer en début 2020 les audits des pairs, qui permettra d'atteindre le statut de reconnaissance international, obligatoire afin de pouvoir offrir les services aux acteurs économiques luxembourgeois.

Le domaine des essais a continué ses activités de longue date en mettant ses services à disposition du département de la surveillance du marché de l'ILNAS.

7.2.1. Essais techniques

Dans le domaine des essais l'ILNAS a réalisé 518 essais techniques:

- 198 essais techniques dans le domaine "EMC";
- 208 essais techniques dans le domaine "LVD";
- 112 essais techniques dans le domaine "TOYS".

Après le contrôle des marquages et documentations, ainsi que les essais techniques prescrits par les normes harmonisées applicables, les résultats se sont présentés de la façon suivante:

Actes législatifs	Exemples de produits	Nombre d'essais techniques	Taux de produits conformes	Taux de produits non-conformes
EMC	Luminaires Electroménager	198	69%	31%
LVD	Luminaires, sèche-cheveux, toaster, chauffage électrique, bouilloire	208	43%	57%
TOYS	Peluches, costumes de carnaval, jouets gonflables, squishies, pufferballs	112	26%	74%
Total		518	45%	55%

Essais techniques réalisés par le laboratoire d'essais de l'ILNAS en 2019

Le taux élevé de non-conformités s'explique par le fait que les échantillons, pour les essais techniques, ont été prélevés de manière ciblée. Le choix de ces échantillons s'est basé sur des indices ou suspicions de non-conformités. Le département de la surveillance du marché a pris les mesures adéquates pour faire le suivi des produits non-conformes.

Le laboratoire d'essais participe annuellement à des programmes d'inter-comparaisons d'essais afin de démontrer sa compétence et la fiabilité de ses équipements d'essais.

Le laboratoire a pris part en 2019 aux programmes suivants:

- "IFM 18^{e}43 Electric Strength Test 100mA";
- "IFM 19^{e}26 Ball Pressure Test";

- "ILT-J-01 Round 7 Safety of Toys: Mechanical and physical properties";
- "PTP for conducted emission, disturbance power and harmonic current emission on a blender according to EN 55014-1:2017 and EN 61000-3-2:2014 with LCIE".

7.2.2. Métrologie industrielle

Dans le domaine de la métrologie industrielle, l'exercice 2019 a été marqué par la mise en place de deux domaines spécifiques, celui du temps & fréquences et celui des masses ainsi que par l'acquisition des infrastructures des domaines des températures et des grandeurs électriques.

7.2.2.1. Domaine temps & fréquences

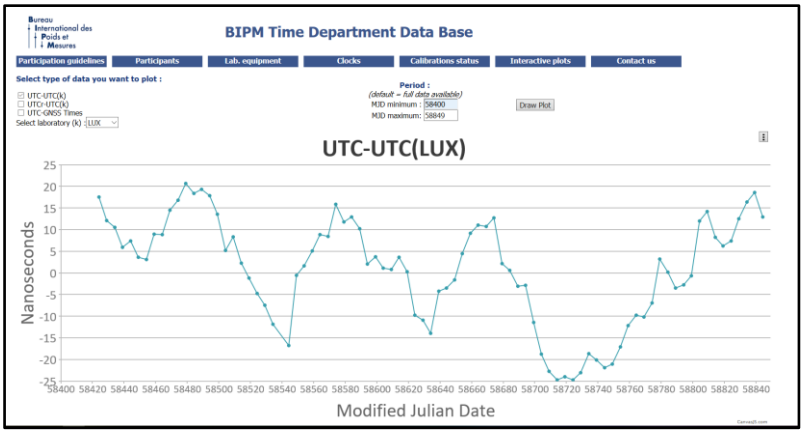

Source: http://webtai.bipm.org/database/canvas_lab.html

L'échelle de temps UTC(LUX) munie de deux horloges atomiques au césium 133 est installée dans les laboratoires de l'ILNAS à Belval. Elle est opérationnelle depuis fin 2018, et permet au laboratoire de l'ILNAS de participer, avec 75 autres laboratoires dans le monde, à la définition du Temps atomique International, diffusé par le Bureau International de Poids et Mesures.

L'ILNAS a acquis au courant de l'exercice 209 les équipements redondants nécessaires pour assurer la pérennité du système. Les données de la seconde horloge atomique sont envoyées depuis décembre 2019 au BIPM et par ce biais, l'ILNAS est préparé pour se faire évaluer par les pairs de ce domaine.

Photo: Échelle de temps nationale UTC(LUX) équipée de deux horloges à jet de Césium 133

La mise au point et l'installation de l'infrastructure pour la dissémination du temps UTC(LUX) sont en phase d'achèvement. L'ILNAS assure actuellement la synchronisation des serveurs du CTIE et du Fonds-Belval.

Grâce à des équipements connexes adaptés, pilotés par la fréquence de référence UTC(LUX) (10MHz) qui assure la traçabilité au Système International d'unités, le laboratoire pourra réaliser à l'avenir des étalonnages dans le domaine des basses et hautes fréquences dotés d'une précision haut de gamme, comparable avec celles des instituts de métrologie des autres pays.

7.2.2.2. Domaine des masses

Laboratoire des masses – ILNAS

Les masses et le pesage constituent un domaine métrologique primordial dans de nombreux secteurs, tels que les laboratoires de santé, de recherche, de l'environnement ou dans l'industrie. L'installation du laboratoire des masses de l'ILNAS a débutée en fin d'année 2018 dans des laboratoires provisoires à Capellen. Le laboratoire a été conçu de façon à pouvoir maîtriser les conditions ambiantes et minimiser tous les facteurs de perturbations pouvant altérer les résultats des étalonnages (variations de température, vibrations, humidité, poussières, déplacements d'air, etc.).
L'ILNAS dispose d'étalons de référence E0 (étalons nationaux) et de cinq comparateurs de masses automatiques et manuels permettant des étalonnages de poids dans une gamme de 1 mg à 20 kg. Plusieurs clients se sont déjà adressés au laboratoire pour l'étalonnage des leurs masses de travail.

Le démarrage des activités d'étalonnages et de vérifications des masses sous accréditation est prévu à partir de 2020 pour des poids de classes E1 (la plus précise selon la recommandation R111 de l'OIML), E2, F1 et F2. Les certificats d'étalonnage et constats de vérification émis par l'ILNAS garantissent la traçabilité métrologique des instruments étalonnés et leur raccordement et au Système International d'unités (SI).
Les services d'étalonnage de balances réglementées (classes I et II), ainsi que de balances de précision, par exemple pour le secteur pharmaceutique, les laboratoires d'analyses, les métaux précieux ou toute autre activité du pesage de précision, sont en cours de développement.
Une comparaison bilatérale avec le LNE a été réalisée en décembre 2019.

7.2.2.3. Domaine des températures

Au dernier trimestre, les équipements du laboratoire de température ont été livrés.
Ce laboratoire sera rendu opérationnel en 2020 pour proposer les étalonnages suivants:

- Comparaison directe de thermomètres à résistance de platine ou couples électriques à des cellules étalons de l'EIT, étendu de -189,3442°C à +660,323°C;
- Comparaison directe d'une chaîne de mesure (par ex. thermomètre à mercure, à dilatation de liquide, etc.) à un thermomètre étalonné dans un bain (étendu de -196°C à 550°C).

Cellules points fixes, SPRT, Pont de mesure, Résistances

Réalisation du premier point triple de l'eau

7.2.2.4. Domaine des grandeurs électriques

L'acquisition des équipements de référence ont été réalisés en 2019. Le développement des procédures d'essais est planifié pour 2020 et l'ILNAS pourra offrir ses services dans le domaine des étalonnages de différentes types d'instruments, comme par exemple des multimètres, des calibreurs électriques, des boîtes de résistances et des testeurs d'isolement / diélectrique.

Multimètre et étalonneur universel électrique de référence

Pont de résistance et enceinte de température

7.3. Instituts désignés

L'Université du Luxembourg, qui bénéficie d'une réputation internationale avec son laboratoire de géophysique, fait partie de l'infrastructure nationale de métrologie. Son laboratoire de gravimétrie a été nommé en 2015, en tant qu'institut désigné (ID), par le ministre de l'Économie. Il participe depuis aux comités techniques d'EURAMET et au comité consultatif du BIPM en gravimétrie, ainsi qu'aux inter-comparaisons internationales de gravimètres absolus, dont plusieurs ont été organisées au Luxembourg ces dernières années.

Le BLM suit les activités du Laboratoire de géophysique de l'Université du Luxembourg en tant qu'institut désigné et assure aussi la veille sur la veille sur les partenaires potentiellement désignables pouvant apporter un renfort dans l'infrastructure de métrologie en place.

7.4. Formations

7.4.1. Thématique des formations en métrologie

Les thèmes des formations proposées ont été choisis sur base des résultats d'une enquête réalisée par le BLM depuis 2014, principalement auprès des laboratoires accrédités et des sociétés certifiées selon diverses normes (ISO9001, ISO/TS16949, ISO14001, etc.).

Des réponses données, il est apparu une majorité de demande émanant des laboratoires accrédités. En effet, les normes d'accréditation, notamment pour les laboratoires d'étalonnages et d'essais, imposent une gestion de la fonction métrologique assez rigoureuse, qui exige compétence du personnel démontrée par une formation spécialisée. Ce besoin a donc été créé, malgré une offre alors encore inexistante au niveau national.

Jusqu'en 2015, les formations en métrologie étaient proposées exclusivement à l'étranger.

C'est selon ce schéma que les thématiques des formations en métrologie ont été déterminées:

- **Formation à la métrologie générale** - Cette formation de base était destinée à permettre aux stagiaires d'acquérir les principes de base relatifs à la métrologie pluridisciplinaire.
- **La métrologie dans les laboratoires d'analyses et les incertitudes de mesure** – Une formation ciblée pour les laboratoires d'analyses.
- **Les exigences de la norme ISO/CEI 17025:2017 & Traçabilité métrologique** – Cette formation répond à un besoin pour les laboratoires d'étalonnages d'analyses ou d'essais accrédités ou en démarche d'accréditation selon cette norme.

7.4.2. Résultats des formations

Le BLM a proposé et réalisé les trois sessions de formation en 2019.

À ce jour, 16 sessions de formation ont été réalisées depuis 2015 en collaboration avec le GIE ANEC. Elles ont permis de former au total 185 personnes dans plus de 70 de laboratoires ou services qualité accrédités, certifiés ou non.

Les types d'organismes demandeurs de ces formations ont pu être classés en neuf catégories:

- service public (administrations et établissements publics),
- industries,
- laboratoires d'analyses médicales
- santé et hôpitaux

- banques.
- prestataires de services,
- recherche et universités
- commerce,
- hotellerie.

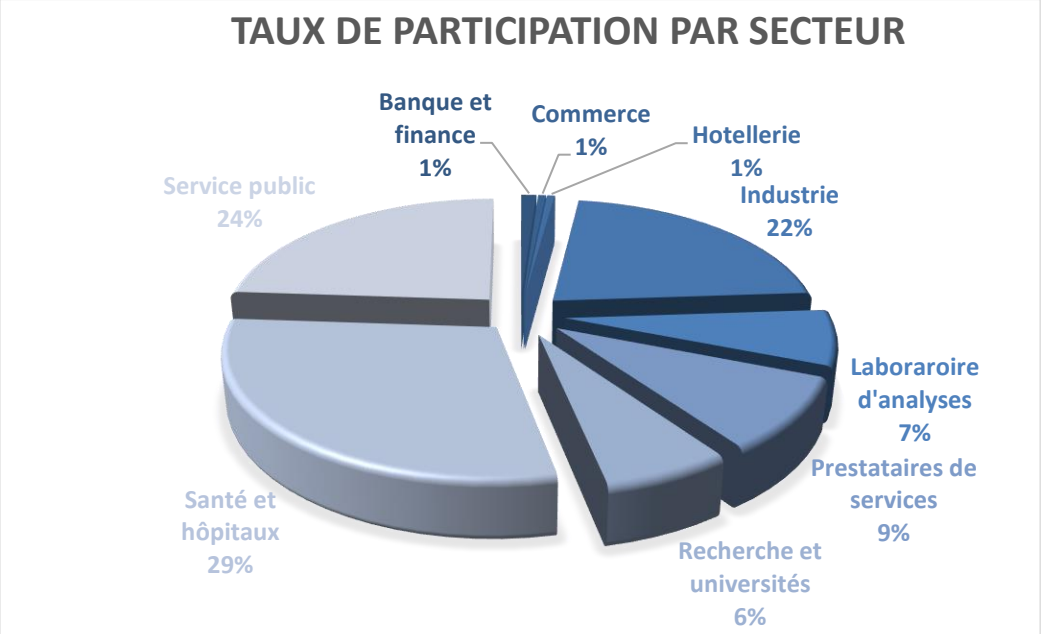

Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

La répartition illustrée dans le graphique ci-dessus s'explique en partie par le développement important, au cours des dernières années, des normes d'accréditation pour les laboratoires publics et privés.

Les services publics et de santé représentent à elles seules plus de la moitié des demandes. Les administrations et établissements publics qui doivent se doter d'un système qualité accrédité, ont l'obligation de maîtriser leur fonction métrologique et de disposer d'un personnel formé afin de répondre aux exigences des normes dont le but final est la fourniture d'un haut niveau de qualité des services.

Les industries arrivent en deuxième position avec un objectif majoritaire qui est l'amélioration de la qualité et une meilleure maîtrise de la mesure et de l'instrumentation. L'objectif pour les industries est de pouvoir garantir les caractéristiques de ses produits. On retrouve ce principe en général dans toutes les certifications selon les normes de qualité applicables dans l'industrie.

Les laboratoires privés arrivent en troisième position. Pour ceux-ci, une accréditation, même si elle n'est pas toujours une imposition formelle, reste un gage de qualité et de fiabilité de leurs services et constitue un critère de choix primordial pour ses clients. En terme de marché, cette garantie de la compétence peut faire une différence notable dans le choix d'un laboratoire prestataire par les clients, par rapport à d'autres laboratoires non accrédités.

7.4.3. Nouvelles formations

La formation "Exigences de la norme ISO/CEI 17025:2017 & Traçabilité métrologique" est une nouvelle formation qui a été proposée en 2019. Celle-ci s'est adressée à une dizaine de laboratoires concernés par la norme. Quinze stagiaires dans une dizaine de laboratoires des secteurs privés et publics ont été formés.

7.4.4. Orientations futures

Le BLM assure la veille des besoins en formation et remplit ainsi son rôle d'organisation de la promotion et de la formation volontaire à la métrologie. Il sera ainsi en mesure de proposer d'autres formation au fur et à mesure de l'expression ou l'identification des besoins, comme cela a été les cas pour les laboratoires accrédités.
Afin de toucher un secteur plus large de l'économie et plus particulièrement du secteur industriel, le BLM poursuivra sa recherche de partenariats, avec l'Université du Luxembourg, pour développer et proposer d'autres formations avec partie pratique dans des domaines tels que:

- Les grandeurs électriques;
- La métrologie dimensionnelle;
- La métrologie des températures.

7.5. Activités internationales

Au niveau international, le Luxembourg n'a pas encore ratifié le traité diplomatique de la Convention du Mètre, mais il est membre associé à la Conférence générale des Poids et Mesures (CGPM) à laquelle il participe tous les quatre ans. Celle-ci discute et examine les dispositions à prendre pour assurer l'extension et l'amélioration du Système international d'unités (SI), sanctionne les résultats de nouvelles déterminations métrologiques fondamentales, prend des résolutions scientifiques de portée internationale dans le domaine de la métrologie, et prend aussi des décisions importantes concernant l'organisation, le développement du BIPM, et sa dotation. C'est lors de cette conférence que sont votée les décisions pour la coordination du système mondial de métrologie

Depuis la participation du Luxembourg au temps UTC, le BLM est aussi membre du comité consultatif du Temps & Fréquence au BIPM dans le groupe de travail sur le temps atomique international (CCTF-WGTAI).

Au niveau européen, le Luxembourg est membre de l'association des instituts nationaux de métrologie européens EURAMET et dispose d'un délégué qui participe chaque année à son assemblée générale. Cette AG représente la plus haute autorité et l'organe décisionnel d'EURAMET sur sa stratégie et ses objectifs.

C'est au cours de cette AG que sont examinés les résultats et sont votées les décisions sur son fonctionnement futur, ainsi que les représentants de ses chaires techniques.

EURAMET est aussi l'organisme désigné par la Commission Européenne, en charge de la gestion des budgets de recherche tels qu'EMPIR (DÉCISION No 555/2014/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL).

Le personnel des laboratoires participe aux réunions annuelles de quatre comités techniques:

- Qualité (TCQ);
- Masses (TC-M);
- Températures (TC-T);

- Temps & Fréquences (TC-TF).

La collaboration technique entre les instituts nationaux de métrologie au sein d'EURAMET est organisée au travers de dix comités techniques principaux. Les comités techniques constituent le forum européen pour la coopération technique et scientifique dans les différents domaines.

7.6. Support au développement du BLM

Dans ses tâches, le BLM est accompagné par département de métrologie du GIE ANEC qui publie le détail de ses activités de support à l'ILNAS dans un rapport annuel consultable sur le Portail Qualité de l'ILNAS.

Abréviations, Acronymes	
ADCO	Administrative coopération
ANEC	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
ATEX	Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres
BELAC	Organisme belge d'accréditation
BIPM	Bureau international des Poids et Mesures
BLM	Bureau luxembourgeois de métrologie
BnL	Bibliothèque nationale de Luxembourg
CA	Comité d'accréditation OLAS
CCTF-WGTAI	Comité consultatif du Temps & Fréquence au BIPM dans le groupe de travail sur le temps atomique international
CE	Commission européenne
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CGPM	Conférence générale des poids et mesures
CIVEX	Civil explosives directive
CI	Comité d'impartialité
CPR	Construction Products Regulation
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
DBA	Département budget et administration
DG	Direction générale
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNA	Document national d'application
EA	European co-operation for accreditation
ECISS	European committee for iron and steel standardization
ECSDM	Base de données nationale de la surveillance du marché
eIDAS	Electronic identification, authentication and trust services: règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abolissant la Directive 1999/93/EC
EMC	Electromagnetic compatibility
ENISA	Agence européenne de "cyber-sécurité"
EPI	Equipement de protection individuelle
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
EURAMET	European Association of National Metrology Institutes
FESA	Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures
GAD	Gas Appliances Directive
GPSD	Directive sécurité générale de produits
IA	Intelligence Artificielle
IAF	International accreditation forum
ICSMS	Information and communication system for market surveillance
ICT	Information and communication technologies
IEC	Commission électrotechnique internationale
ILAC	International laboratory accreditation cooperation

ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
IMP	Expert group on the International Market for Products
INAP	Institut national d'administration publique
IoT	Internet of Things
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	International organization for standardization / Committee on conformity assessment
ISO/IEC	Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale
ITU	Union Internationale des Télécommunications
JTC1	Joint technical committee 1
LIFT	Directive relative aux ascenseurs
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LVD	Low voltage directive
MD	Directive machines
MED	Marine Equipment directive
MSG	Market Surveillance Group
NANDO	New approach notified and designated organizations
OIML	Organisation International de Métrologie Légale
OLAS	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance
OLN	Organisme luxembourgeois de normalisation
PA	Articles pyrotechniques
PCP	Point de contact produit
PED	Equipements sous pression
PROSAFE	Nonprofit professional organisation for market surveillance authorities and officers from throughout the EEA
PSCQ	Prestataires de services de confiance qualifiés
PSDC	Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation
RAPEX	Community rapid information system
RCD	Recreational craft directive
RED	Radio equipment directive
SBS	Small Business Standards
SC	Sub Committee
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SNSFP	Service national de la sécurité dans la fonction publique
SnT	Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance
TC	Technical committee
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOYS	Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans
TPED	Equipements sous pression transportables
UL	Université du Luxembourg
UTC	Temps Universel Coordonné
WELMEC	European cooperation in legal metrology
WG	Working Group